ISSN 1662 – 4599

22 février 2016
15e année
No 4

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Les Etats-Unis testent le pouvoir du TTIP sur VW

par Eberhard Hamer, économiste, Allemagne

Eberhard Hamer (photo mad)

Vice-président *Biden* a comparé avec l'OTAN ce que les Américains et leurs multinationales appellent «Accord de libre échange» (TTIP). Cet accord sert à soumettre l'Europe à la dominance économique américaine et à leurs intérêts. Il y a un aspect intérieur et un aspect extérieur:

- C'est depuis longtemps que le gang autour de *Juncker* à Bruxelles s'efforce de démanteler les Etats-nations européens et d'anéantir le pouvoir de leurs Parlements pour assurer le pouvoir dominant de la Commission européenne. Pour cette raison le bureau politique à Bruxelles ne négocie qu'en secret avec les Américains, en excluant les Etats-nations. Ceci contredit la clause de subsidiarité et de souveraineté de l'UE. Mais la centralisation est le programme principal de Juncker, appliquée pendant la crise financière en partant de l'union de la concurrence économique, en passant par l'union de la responsabilité, puis de l'endettement pour arriver à l'union financière. Et encore récemment en Pologne quand l'UE est intervenue contre la destitution d'agents américains dans la radiodiffusion nationale polonaise. Bruxelles ne tolère ni des opinions divergentes de gouvernements ou Parlements, ni la limitation de l'influence des Etats-Unis en Europe.
- Vers l'extérieur, TTIP sert, au profit de l'économie américaine (et de l'OTAN), à l'intensification de la guerre économique envers la Russie (sanctions, guerre du pétrole, guerre des monnaies). Selon la doctrine de *Brzezinski*, les Etats-Unis ne peuvent maintenir leur statut de puissance mondiale que s'ils contrôlent l'Europe, et ils ne peuvent dominer l'Europe que s'ils contrôlent l'Allemagne. Ceci non seulement sur le plan politique au sens des atlantistes, mais aussi sur le plan économique: la plupart des entreprises cotées au DAX sont sous tutelle américaine. Maintenant, tout cela doit être fusionné à l'aide du TTIP en un espace économique commun euro-atlantique, opposé à la Russie.

La prise du pouvoir économique et juridique en Europe à l'aide du TTIP est accompagnée d'attaques contre des bastions économiques avant tout allemands qui ne sont pas encore gérées par les Américains. Actuellement, c'est le tour de *VW*.

General Motors a essayé à deux reprises d'acquérir le «gros morceau VW» à l'aide de crédits illimités de la FED. La première fois la famille *Porsche* les a devancés. La deuxième fois ils ont échoué avec leur plainte contre le droit de Veto de la Basse-Saxe. Maintenant, ils tentent une troisième fois de saigner, voire de déprécier VW à l'aide d'autorités et d'avocats mandatés par eux aux Etats-Unis, pour après les racheter à bon marché.

Si VW essayait la même chose aux Etats-Unis, le gouvernement américain interviendrait immédiatement sous le prétexte de l'intérêt national et sécuritaire. Le vrai scandale concernant VW est que le gouvernement allemand ne défend pas VW et qu'il se sent visiblement obligé plutôt à la puissance américaine qu'aux 100 000 employés de VW.

Si nous tolérons que les Américains détruisent VW pour favoriser ses deux concurrents américains *Ford* et *Opel* (General Motors), l'Allemagne perdra un de ses phares dont l'éclairage rayonne loin au-delà de ses frontières. Ainsi, nous commençons à comprendre ce que les Américains entreprendront contre nos autres grandes entreprises et monopolistes du savoir-faire, à l'aide du droit américain sur sol allemand créé avec TTIP.

Il n'est donc pas étonnant qu'un gouvernement qui se tait face à la destruction de VW, soit tolérant envers, voire favorise activement, la prise de pouvoir des multinationales américaines sur l'économie allemande (TTIP). Une guerre d'anéantissement, telle que les Américains la mène contre VW, serait impossible pour les Allemands aux Etats-Unis et ne serait tolérée par aucun gouvernement ou congrès américain. On voit donc bien ce que vaut un accord entre un puissant (USA) et un impuissant (UE) conclu par un pouvoir mondial avec des fonctionnaires téléguidés par lui (Commission européenne). De plus, les fonctionnaires de l'organisation patronale représentent les intérêts des multinationales contre la grande majorité de ses membres qui sont des PME.

La teneur de la prise de pouvoir économique des Etats-Unis en Europe est bien illustrée par l'itinéraire et l'agenda d'*Obama*. Celui-ci inaugurera avec Mme *Merkel* la Foire de Hanovre pour «aligner la politique et l'économie sur l'accord TTIP». •

(Traduction *Horizons et débats)*

La Fédération des juges allemands refuse la mise en place d'un système juridictionnel dans le TTIP

La *Fédération des juges allemands* (DRB)* refuse l'introduction d'un *système juridictionnel des investissements* dans le cadre du *Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement* (TTIP) proposé par la Commission européenne [le 16/9/15 et le 12/11/15]. La DRB ne voit ni un fondement juridique ni la nécessité d'un tel tribunal.

L'idée liée manifestement à cette proposition d'une juridiction internationale des investissements est que les tribunaux des Etats membres de l'Union ne peuvent pas accorder de protection juridique suffisante à des investisseurs étrangers, manque d'informations factuelles. Si l'on a discerné des défaillances auprès des partenaires des négociations pour le TTIP dans certains pays membres de l'UE, il faudrait les déclarer et les définir clairement face au législateur national. Ce serait alors la tâche du législateur et des responsables juridiques de résoudre la question à l'aide du système éprouvé de la protection juridique au niveau national et européen. C'est uniquement ainsi que le respect du droit, qui revient à chaque plaignant en Allemagne et dans l'Union européenne, peut être garanti. La création de juridictions d'exception pour des groupes de plaignants requérant est une voie erronée.

Evaluation détaillée

Le système juridictionnel des investissements [*Investment Court System* – ICS] prévu par la Commission européenne, devant être intégré dans un système de médiation et de consultation, serait compétent pour des violations de clauses de sauvegarde des investisseurs dans l'accord (art. 1 no 1). La définition du texte proposé comprend les investissements de tous genres, y compris actions, participations aux entreprises, droits à la propriété intellectuelle, biens mobiliers et revendications (chapitre II, définition x2). La protection juridique de l'investissement s'étend donc du droit civil au droit social et fiscal en passant par le droit administratif général. La proposition de la Commission aboutirait à ce que l'ICS obtiendrait une compétence de jurisprudence dans ces domaines pour assurer globalement la protection de l'investisseur. Il doit pouvoir faire appel au ICS, dès qu'il croit avoir subi une perte due à une infraction contre les droits de sauvegarde des investisseurs (art. 1 no 1).

Compétence législative défaillante

La Fédération des juges allemands a de sérieux doutes concernant la compétence de l'Union européenne pour l'introduction d'un système juridictionnel des investissements. La mise en place de l'ICS obligerait l'Union européenne et les Etats membres à se soumettre à un ordre procédural international déterminé par le plaignant (art. 6 no 5,2; art. 7 no 1) dès que l'accord sur le système juridictionnel du ICS entre en vigueur. Les décisions de l'ICS sont contraignantes (art. 30 no 1).

Suite à l'ICS, non seulement la compétence législative de l'Union et des Etats membres serait réduite, mais le système juridictionnel actuel au sein des Etats membres et de l'Union européenne serait transformé. Pour un tel changement par l'Union, il n'existe, selon la Fédération des juges allemands pas de base légale. Comme la Cour de justice a constaté dans son expertise 1/09 du 8 mars 2011 concernant la création d'un Tribunal européen des brevets, l'Union possède «un système complet de moyen de recours et de procédures qui assurent le contrôle de la légalité des activités des organes (Rdnr. 70)». Similaire au Tribunal des brevets prévu, qui était alors en discussion, l'ICS serait un tribunal qui se trouverait «en dehors du cadre institutionnelle et juridique de l'Union» (Rdnr. 71). Il serait donc, comme le Tribunal des brevets, «une institution qui serait, suite au droit international, doté d'une personnalité juridique propre».

C'est pourquoi une décision du ICS portant atteinte au droit communautaire «ne serait être objet d'une procédure de rupture de contrat» et ne pourrait pas «aboutir à une quelconque responsabilité patrimoniale d'un ou de plusieurs Etats membres». (Rdnr. 88) C'est pourquoi l'ICS «enlèverait aux tribunaux des Etats membres leurs compétences pour l'interprétation et l'application du droit communautaire ainsi qu'à la Cour de justice la compétence de répondre aux questions préjudicielles présentées par les tribunaux et fausserait ainsi les compétences que les traités assignent aux organes communautaires et aux Etats membres et qui sont essentielles pour le maintien de la nature du droit communautaire» (Rdnr. 89).

La Fédération des juges allemands ne voit pas de nécessité pour l'établissement d'une juridiction d'exception pour les investisseurs. Les Etats membres sont des Etats de droit donnant et garantissant à toutes personnes demandant conseil l'accès au droit par la juridiction de l'Etat. C'est le devoir des Etats membres d'assurer l'accès au droit pour tous et de veiller par l'équipement correspondant des tribunaux à ce que l'accès soit aussi possible pour les investisseurs étrangers. L'institution d'un ICS est donc la fausse voie pour garantir la sécurité juridique.

La Fédération des juges allemands demande en outre au législateur allemand et européen d'endiguer autant que possible le recours aux procédures d'arbitrage dans le domaine de la protection internationale des investisseurs.

Indépendance des juges

Ni la procédure prévue pour la nomination des juges de l'ICS ni leur position ne suffisent pour garantir les exigences internationales concernant l'indépendance de tribunaux. L'ICS n'apparaît donc pas comme un tribunal international, mais plutôt comme tribunal d'arbitrage permanent.

La «Magna Charta» du Conseil consultatif des juges européens [Consultative Council of European Judges – CCJE] du 17 novembre 2010 (CCJE 2010/3) exige une indépendance garantie légalement au niveau professionnel et financier (chiffre 3). Les décisions concernant la sélection, la nomination et le parcours doivent reposer sur des critères objectifs et doivent être prises par l'institution devant garantir l'indépendance (chiffre 5). Ces deux critères ne sont pas remplis pour l'ICS. Dans les décisions que devraient prendre l'ICS, ce n'est pas que le droit civil qui joue un rôle important mais également le droit du travail et le droit administratif, social et fiscal. Une sélection des juges du ICS du cercle des experts en droit public international et en droit international de l'investissement avec des connaissances dans le règlement de litiges commerciaux internationaux (art. 9 no 4) restreint massivement le cercle des candidats et néglige l'expertise indispensable en droit national des pays concernés. L'ensemble des juges est donc limité au cercle des personnes ayant en grande partie jusqu'à présent déjà travaillé dans le domaine de l'arbitrage international. Cette impression est accentuée par le fait que le procédé de sélection n'est pas précisé. L'indépendance du comité de sélection et sa distance de l'arbitrage international sera donc primordial pour assurer dans quelle mesure une sélection des meilleurs juristes nationaux avec les connaissances spécifiques dans les domaines juridiques concernés sera possible. Jusqu'à maintenant on n'en a aucune garantie.

La durée du mandat de six ans avec possibilité d'un second mandat, un salaire de base («retainer fee») d'environ 2000 euros par mois pour les juges de première instance et 7000 euros pour ceux du tribunal d'appellation ainsi que des dédommagements pour le cas d'entrée en action (art. 9 no 12 et art. 10 no 12) laisse planer le doute, si les critères pour l'indépendance professionnelle et financière des juges d'un tribunal international seront remplis. •

Source: *Prise de position du Deutscher Richterbund 04/16* de février 2016

(Traduction *Horizons et débats)*

* Le *Deutscher Richterbund* (DRB) est la plus grande organisation professionnelle des juges de tous les domaines de juridiction et des procureurs d'Allemagne. Il rassemble avec ses 25 associations affiliées environ 16 000 juges et procureurs.

«Une importante contribution pour accompagner les mesures de promotion de la paix»

Préface de la 1re édition internationale de «Body Count – nombres des victimes des 10 ans de ‹guerre contre le terrorisme›; Irak – Afghanistan – Pakistan» (septembre 2015)

*par Hans-Christof von Sponeck, ancien adjoint du Secrétaire général de l'ONU**

ef. Chaque mort est un mort de trop. La majorité des citoyens des Etats occidentaux ne veulent pas la guerre. A une époque où l'on mène des guerres sans fin, où le droit international et le droit international humanitaire sont négligés et bafoués, l'analyse «Body Count – décompte des victimes de 10 ans de ‹guerre contre le terrorisme› Irak – Afghanistan – Pakistan» élaboré par les «Médecins internationaux contre la guerre nucléaire» (IPPNW – sections canadienne, américaine, allemande) est absolument nécessaire et représente un important jalon. Il est également plus qu'urgent de s'opposer au désintérêt des Etats en guerre concernant le nombre de victimes et d'aider les décideurs en politique et la société civile à exiger le droit et la justice au sujet des crimes perpétrés. Il s'agit de la première méta-analyse au monde évaluant toutes les saisies de données et rassemblant leurs résultats.

Cette étude a été publiée en mars et septembre de l'année dernière, d'abord en anglais puis en allemand, dans une 1re édition internationale. Les résultats sont effrayants, car le nombre réel des victimes de la «guerre contre le terrorisme» jusqu'en 2013 s'est avéré être pratiquement dix fois plus élevé que le nombre jusqu'à présent avancé. Avec la plus grande honnêteté et dans le respect de tous les rapports et sources actuellement accessibles – et confirmés par de nombreuses sources supplémentaires – les auteurs Joachim Guilliard, Lühr Henken et Knut Mellenthin ont documenté les pertes humaines réelles à la suite des guerres menées depuis 2001 au nom de la «lutte contre le terrorisme». Ils démontrent que le nombre total des victimes des guerres d'Afghanistan, du Pakistan et d'Irak est massivement sous-estimé dans la plupart des publications. En réalité, ces chiffres dépassent largement le million de victimes. Le bilan de 10 ans de guerre en Irak est d'un million de morts, il s'élève à 220 000 en Afghanistan et au Pakistan à environ 80 000 morts. Ce nombre effrayant de victimes doit être pris en compte et largement discuté, d'autant plus que les coûts humains de la guerre ne sont connus ni des populations ni des décideurs.

Le lecteur de cette étude apprend également à quel point il est difficile d'obtenir des données fiables: les sources sont très hétérogènes et les intervalles statistiques pour de telles études, très importants.

Nous publions ci-dessous la préface à cette étude de Hans-Christof von Sponeck, ancien coordinateur des Nations Unies pour l'Irak.

La *coalition multinationale* menée par les Etats-Unis (MNA) en Irak, la FIAS, ou Force *Internationale d'Assistance à la Sécurité* de l'OTAN en Afghanistan et l'opération américaine «Enduring Freedom» (OEF-A), également en Afghanistan, ont soigneusement tenu à jour le total cumulé des pertes en vies humaines qu'ils ont subies. Cependant, le seul intérêt des militaires s'en est tenu au décompte de «leurs» corps d'armée: au jour de clôture du décompte, 4804 soldats MNA sont morts en Irak entre mars 2003 et février 2012. Jusqu'à fin 2014, 3485 soldats de la FIAS et de l'OEF ont perdu la vie en Afghanistan depuis 2001.[1]

Comme les Etats-Unis et les autres forces armées étrangères ne posent le pied sur le sol pakistanais que par intermittence et en secret, principalement dans les zones tribales du nord, il n'existe aucune statistique du nombre de pertes humaines des forces de la coalition disponibles pour le Pakistan.

La représentation chiffrée des blessés militaires pour les deux théâtres des opérations est incomplète. Seule l'armée américaine y est désignée: (a) 32 223 blessés dénombrés pendant l'invasion de l'Irak en 2003 et la suite du conflit et (b) 20 040 blessés en Afghanistan jusqu'en novembre 2014.[2]

> «L'estimation du nombre des victimes entreprise dans cette étude montre également que les armes à précision tant vantées ne changent rien au taux élevé de civils tués suite aux actes de guerre ou décédés par causes indirectes.»
>
> *Jens Wagner: Body Count, introduction*

Aucun chiffre n'a été publié concernant les troubles mentaux impliquant les forces armées déployées en Irak, en Afghanistan et au Pakistan.

Les pertes humaines, blessés ou morts, impliquant les combattants ennemis et les civils, sont officiellement ignorées.[3] Ceci n'a bien sûr rien de surprenant. Il ne s'agit pas d'un oubli, mais d'une omission délibérée. Les autorités américaines n'ont gardé aucun relevé officiel connu de tels décès.[4] Cela aurait démoli les arguments selon lesquels la libération de l'Irak d'une dictature par la force armée, l'élimination d'Al Qaïda de l'Afghanistan et la destruction des zones de sécurité pour les terroristes dans les zones tribales du Pakistan avaient empêché le terrorisme d'atteindre la patrie américaine, amélioré la sécurité mondiale et avaient représenté une avancée pour les droits de l'homme, à un coût «défendable».[5]

Il est vrai cependant que les faits sont têtus. Les gouvernements et la société civile savent maintenant qu'à tous égards ces assertions se sont avérées être absurdement fausses. Des batailles militaires ont été gagnées en Irak et en Afghanistan, mais à un coût considérable en sécurité humaine et en confiance entre les nations. Il ne faut pas oublier non plus le coût financier.[6] Le XXIe siècle a connu des pertes humaines de civils innocents à une échelle sans précédent, particulièrement en Irak, en Afghanistan et au Pakistan. Personne ne devrait seulement oser poser la question de savoir si cela valait le coup! Comme le journaliste américain indépendant *Nir Rosen* l'a noté, «les centaines de milliers d'Irakiens tués n'en ont retiré aucun avantage, pas plus que […] les enfants qui ont perdu leurs pères, ni […] les centaines et les milliers de réfugiés.»[7]

On doit considérer la publication du «Nombre des morts» par l'IPPNW comme une contribution significative à la réduction de l'écart entre les évaluations fiables des victimes de guerre, particulièrement des civils en Irak, en Afghanistan et au Pakistan et les rapports chiffrés tendancieux, manipulés, voire frauduleux. Par le passé, ces derniers rapports ont brouillé l'ampleur de la mort et la misère répandues dans ces trois pays. Un rapport subjectif et préconçu est certainement quelque chose de grave et cela inclut la diffusion d'informations délibérément falsifiées. Dans le contexte des guerres d'Irak et d'Afghanistan, il y a eu de nombreux exemples de «faits» manipulés. L'éphémère (2001/02) Bureau d'influence stratégique du ministère américain de la Défense (OSI) est un exemple frappant de désinformation conçue pour influencer l'opinion dans le sens d'un soutien à la politique en Irak.[8]

> «Nous [l'Occident] avons tout anéanti du Mali à l'Afghanistan.»
>
> *Willy Wimmer*

Le public prend conscience, avec cette publication, de la difficulté qu'il y a à appréhender la réelle dimension de ces guerres et à quel point les évaluations indépendantes et non-partisanes ont été rares. Pour les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le rapport de l'IPPNW représente un puissant *aide-mémoire* de leur responsabilité légale et morale à faire répondre les coupables de leurs crimes. Ce que reflète l'étude d'IPPNW n'est pas uniquement destiné aux livres d'histoire, mais beaucoup plus significativement, c'est un plaidoyer pour que justice soit rendue.

Sans les informations fiables contenues dans la publication du «Décompte des morts» de l'IPPNW, il serait encore plus difficile d'obtenir réparation et justice. Comme, grâce aux organisations comme l'IPPNW, on obtient une image plus précise du nombre de morts, blessés, traumatisés, torturés, empoisonnés (par l'uranium appauvri et le phosphore blanc), des populations civiles déplacées et appauvries, la détermination de la responsabilité des crimes commis est de plus en plus accessible.

Gagner la bataille de l'intégrité d'informations, il faut le souligner, constitue explicitement une condition préalable à un débat dangereusement reporté. Les gouvernants dans le monde entier et aux Nations Unies, de même que la société civile, ne peuvent plus échapper à une réflexion ouverte et intensive sur les origines des conflits récents. La conscience publique n'acceptera plus la procrastination. Les gens, sur tous les continents, et spécialement les jeunes qui sont les héritiers involontaires de ces conflits, revendiquent des actions en faveur de la paix. Rien de moins!

La publication opportune par l'IPPNW du nombre de morts est la preuve de son imparable engagement «à mettre fin aux guerres et à s'attaquer aux causes des conflits armés» et, en tant que telle, c'est une contribution importante aux actions en faveur de la paix.•

---

* *Hans-Christoph von Sponeck,* ancien adjoint du Secrétaire général de l'ONU et coordinateur de l'ONU pour les questions humanitaires en Irak (1998–2000), fut aussi coordinateur de l'ONU pour le Pakistan (1988–1994) et responsable pour l'Afghanistan.

> «Les auteurs de l'étude Body Count démontrent qu'il avait été […] politiquement important de minimiser la responsabilité des forces militaires alliées concernant les carnages et les destructions massives dans la région. Pour les hommes politiques américains, il était tout aussi important de dissimuler les milliards de dollars dépensés depuis 2001 pour les coûts de la guerre, car la reconnaissance de ces dépenses contribue à la lassitude de guerre de la part des populations occidentales.
>
> Ce fut une option politiquement judicieuse pour les élites politiques américaines d'attribuer la violence en cours à diverses sortes de conflits internes, notamment à des animosités religieuses historiques, comme si la résurgence et la brutalité de tels conflits étaient indépendantes de la déstabilisation provoquée par des décennies d'interventions militaires.»
>
> *Source: Robert M. Gould, PSR, Tim Takaro, PGS: Body Count, préface des Physicians for Social Responsibility (USA) et Physicians for Gobal Survival (Canada)*

> «A l'instar de la guerre du Vietnam qui engendra une déstabilisation politique conséquente de la région, permettant ainsi l'avènement du terrible régime des Khmers rouges, l'actuelle déstabilisation ‹d'après-guerre› en Irak et dans les pays limitrophes a favorisé l'avènement de groupes voulant créer un ‹califat› brutal, tels l'EI/Daesh, terrorisant entretemps toute la région. Les réactions sont des attaques aériennes et terrestres brutales perpétrées par les Etats-Unis, le Canada et des forces locales.»
>
> *Source: Robert M. Gould, PSR, Tim Takaro, PGS: Body Count, préface des Physicians for Social Responsibility (USA) et Physicians for Gobal Survival (Canada)*

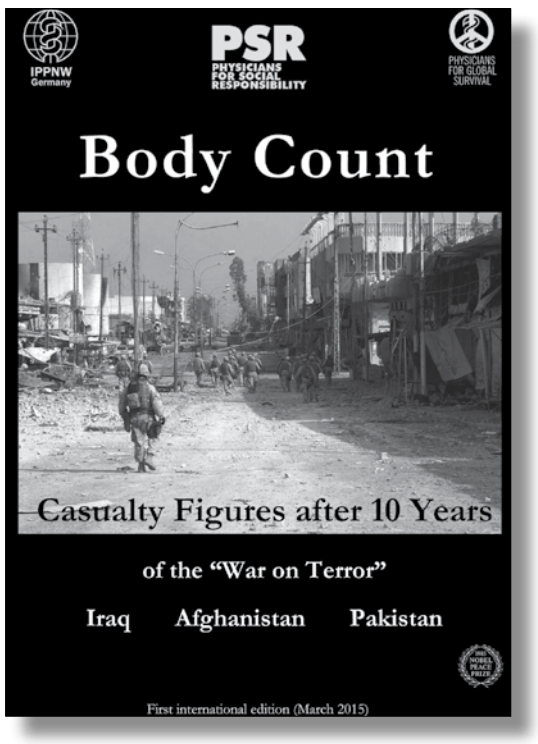

Edition internationale, anglais: www.ippnw.de/commonFiles/pdfs/Frieden/Body_Count_first_international_edition_2015_final.pdf
Cette étude peut également être commandée auprès du IPPNW.

> Le lauréat du prix Nobel de l'économie Joseph Stiglitz présente dans son livre «The Three Trillion Dollar War» (2008) le fait qu'uniquement les coûts de la guerre en Irak s'élèvent à environ trois billions de dollars – soixante fois la somme que le gouvernement Bush avait à l'origine demandé au Congrès. Les dommages causés à l'Irak n'y sont pas compris.

---

1 Cf. sur Casualties.org: Décompte des décès de la coalition Irak, disponible sur *http://icasualties.org/*

2 Cf. Newsletter de Breitbart: *www.breitbart.com/national-security/2014/11/11/over-20k- soldiers-wounded-in-afghan-war-theater/*

3 En 2011, le Tribunal de Bruxelles (BT) a convoqué une conférence internationale à Gand (Belgique) sur le monde scientifique irakien. Il a révélé que 449 scientifiques avaient été assassinés depuis l'invasion américano-britannique en 2003. Ces crimes n'ont fait l'objet d'aucune enquête, ni de la part des autorités d'occupation, ni du gouvernement iraquien.

4 L'ex-secrétaire américain de la Défense, Donald Rumsfeld, dans ses mémoires «Known and Unknown» (Penguin Books, 2011) fait référence aux escadrons de la mort iraquiens et au sectarisme en tant que causes de pertes humaines civiles. Ceci n'est pas faux. Il omet, cependant, toute référence aux Etats-Unis ou à une quelconque contribution de coalition au décès de civils irakiens.

5 L'ex-président américain George W. Bush conclut dans ses mémoires «Decision Points» (Virginia Books, 2010): «Je ne vois pas comment qui que ce soit pourrait nier que la libération de l'Irak a servi la cause des Droits de l'homme.»

6 *Joseph E. Stiglitz,* Prix Nobel d'économie 2011, et *Linda J. Bilmes*, ont souligné en 2008 le fait qu'avant l'invasion de l'Irak, les Etats-Unis avaient un prévisionnel de $50 milliards. Leur propre estimation tournait autour de $3000 milliards, un chiffre aujourd'hui considéré sous-estimé et probablement corrigé à la hausse lorsque les chiffres définitifs seront publiés. Cf. Joseph E. Stiglitz & Linda J. Bilmes, *The Three Trillion Dollar War: The True Cost of the Iraq Conflict*, Norton, 2008.

7 Nir Rosen, *Following the Bloodshed of America's Wars in the Muslim World*, Nation Books, 2010.

8 *Joachim Guilliard* nous rappelle que de nombreux opposants à la guerre ne sont pas intéressés par l'exactitude des chiffres des décès, leur argument étant que la moindre perte humaine est déjà de trop. Guilliard, cependant, soulève le fait non négligeable que le décompte du nombre de décès est relié au poids politique accordé à la perception de la gravité d'un conflit. Knut Mellenthin fournit une information selon laquelle les décès par attaques de drones dans les zones tribales du Pakistan ont beaucoup à voir avec des attaques gratuites souvent téléguidées par des informateurs locaux recrutés par la CIA. Et Lühr Henkens met des guillemets au mot «Taliban». A juste titre, puisque les villageois Afghans et Pakistanais qui protestent contre la corruption et le sous-développement de leurs communautés sont souvent étiquetés «terroristes» ou «Talibans» afin de justifier les échecs.

Monde multipolaire contre la guerre

Appel urgent en faveur d'une coalition multipolaire pour la paix

hd. L'appel suivant résulte de la coopération internationale d'un mouvement pour la paix venant de plusieurs pays européens et d'outre-mer. Ce texte – il existe en version courte et en version longue, reproduite ci-dessous, – a été traduit dans plusieurs langues européennes et extra-européennes et plus d'une centaine de personnalités et organisations du monde entier l'ont déjà signé. Sur le site Internet de cet appel (www.multipolare-welt-gegen-den-krieg.org) vous trouverez les noms des signataires, les diverses traductions et d'autres informations. Vous pouvez également y signer ce texte.

Notre monde se trouve à un tournant critique et dangereux. La politique destructrice d'interventions militaires unilatérales et de changements de régime illégaux pratiqués par les Etats-Unis et leurs alliés a conduit à la possibilité d'une confrontation militaire entre les grandes puissances mondiales et nucléaires pouvant déclencher une nouvelle guerre mondiale.

Ceci est un appel urgent adressé à toutes les nations, organisations et individus au monde, de se regrouper pour former une coalition mondiale cherchant à éviter une catastrophe en renforçant la coopération multipolaire, la diplomatie pacifique et le droit international, tout en rejetant catégoriquement l'interventionnisme et l'agression unilatérale.

Le monde en est arrivé là en raison de politiques étrangères menées sans vergogne, de violations flagrantes des droits de l'homme et de destruction délibérée de cultures entières. Depuis la fin de la guerre froide, la nouvelle politique agressive des Etats-Unis est ancrée dans un rapport du PNAC *(Projet pour le nouveau siècle américain),* publié en septembre 2000. Il est intitulé «Reconstruire les défenses de l'Amérique» et on y trouve le passage révélateur:

«…Si une paix américaine doit être maintenue et élargie, il faut qu'il y ait comme base solide une prééminence militaire incontestée des Etats-Unis….»

Sous le couvert des médias et avec des slogans tels «la guerre contre le terrorisme», «les armes de destruction massive» ou «l'humanisme», les Etats-Unis (avec ses alliés) exécutent ouvertement cette doctrine impérialiste à l'aide de l'expansion de l'OTAN, du déclanchement de multiples guerres pour le contrôle des ressources étrangères et la création de centaines de bases militaires outre-mer. Ils renversent des chefs d'Etat insoumis par des interventions militaires illégitimes ou des révolutions de couleur. Ils contaminent des régions entières avec de la munition cancérigène à l'uranium appauvri. Ils justifient l'utilisation de la torture, de la surveillance électronique, de drones tueurs, de la cyber-guerre et du recul des libertés civiles au sein du pays – alors que les donneurs d'alerte [«Whistleblower»] dénonçant ces crimes sont menacés et criminalisés.

On déclenche même une guerre économique à l'aide de sanctions et d'un capitalisme sauvage à l'aide d'accords commerciaux exigés par le Fonds monétaire international (FMI), secrètement négocié à l'instar du TTIP et par des manipulations financières contre des Etats hostiles, voire même contre ses propres alliés pour les forcer à se soumettre.

Ingérences dangereuses

Le monde est-il devenu plus sûr? Quels sont les résultats de ces actions unilatérales? Les promesses du renforcement de la démocratie, de la sécurité nationale et du bien-être économique suite aux interventions occidentales n'ont laissé qu'un héritage meurtrier d'Etats défaillants et des résultats désastreux.

En outre, cette politique unilatérale vise désormais la Russie et la Chine, ce qui expose l'humanité au risque d'une guerre thermonucléaire globale.

En Asie de l'Est, Washington voit l'émergence dynamique de la Chine comme une menace stratégique pour ses intérêts, et a répondu militairement par de l'agitation et en encerclant la Chine, tout en alimentant les conflits territoriaux avec ses voisins. Parallèlement, les Etats-Unis négocient en secret des accords de libre-échange néolibéraux, tel l'*Accord de partenariat transpacifique* (PTP), mis en œuvre pour limiter l'influence économique de la Chine, tout en permettant aux entreprises de continuer à exploiter les travailleurs, à négliger la protection de l'environnement et à rendre des nations entières impuissantes.

Pendant ce temps, les Etats-Unis et l'OTAN soutiennent un régime corrompu avec des liens nazis en Ukraine qu'ils ont mis au pouvoir par un coup d'Etat. La politique répressive de ce régime a déclenché une guerre civile qui a créé plus d'un million de réfugiés. Les habitants de la Crimée, opposés au coup d'Etat, ont décidé de rejoindre la Russie suite à un référendum. Bien que plus de 90% des électeurs aient voté en faveur de la réunification, les puissances et les médias occidentaux ont accusé la Russie d'ingérence, choisissant d'appliquer des sanctions économiques sévères et de stationner du personnel militaire et des armes de l'OTAN le long des frontières russes. L'Occident envisage même le redéploiement d'armes nucléaires «contre la menace russe». Cela rend-il le monde plus sûr?

En Syrie, une coalition constituée des Etats-Unis, des pays membres de l'OTAN et des Etats du Golfe persique mène parallèlement des campagnes illégales, d'une part en prétendant combattre le terrorisme et d'autre part en poussant à un changement de régime en Syrie, bien que ce président d'Etat ait été démocratiquement élu. Cependant, cette coalition dirigée par les Etats-Unis soutient des mercenaires extrémistes liés à *al-Qaïda* et *Daesh* en les surnommant «opposition modérée» pour faire tomber le gouvernement syrien. Elle condamne donc officiellement le terrorisme et s'engage à le combattre, mais en même temps elle continue à entrainer, financer, armer et soutenir ces groupes.

Le fait que la coalition dirigée par les Etats-Unis mène des opérations militaires spécifiques sans mandat de l'ONU et sans permission du gouvernement syrien sur territoire syrien est illégal et poursuit un tout autre objectif que les activités de la coalition entre la Syrie, la Russie et l'Iran, officiellement mandatée et soutenue par une grande majorité des Syriens craignant pour leur vie.

Au lieu de regrouper toutes les forces pour combattre le terrorisme, les pays occidentaux accélèrent la crise par une rhétorique belliqueuse, des provocations dangereuses et un mépris flagrant du droit international. Cela rend-il le monde plus sûr?

Les médias, un instrument de guerre

Le rôle des médias dans la promotion de ces guerres et de ces politiques destructrices est prépondérant. Indépendamment qu'on diabolise un chef d'Etat, une religion ou toute une nation, – les médias occidentaux renforcent les thèses et les slogans occidentaux pour alarmer le public et justifier les guerres au lieu de présenter les faits réels. On utilise des critiques politiquement motivées pour discréditer la Russie et la Syrie parce qu'elles luttent «véritablement» contre le terrorisme ou défendent légalement leurs frontières. Des accusations douteuses sont régulièrement avancées contre la Russie et son président, sans aucune preuve, et les médias occidentaux légitiment ces affirmations erronées – ce qui fausse encore davantage la réalité. Ainsi, la Russie est souvent considérée comme une menace tout aussi dangereuse qu'EI/Daesh!

N'oublions cependant pas qui a diabolisé *Saddam Hussein* et *Mouammar Kadhafi* et qui est responsable du chaos qui prévaut actuellement en Afghanistan, en Irak, au Nigeria, en Libye, au Yémen, en Syrie et en Ukraine. Et qui continue à menacer d'autres pays – y compris la Russie, la Chine et l'Iran? Dans le contexte de l'augmentation des crises écologiques, de l'extrême pauvreté et des tensions sociales et religieuses croissantes, cette politique étrangère extrêmement dangereuse poursuivie par l'Occident et ses médias crée davantage de terroristes, de victimes, de réfugiés, de pauvreté et de déstabilisation – menant le monde toujours plus au bord du précipice.

Il y a une alternative

Le temps est venu pour contrer cette grave menace pour l'humanité. Il est nécessaire de restituer le respect des principes de la souveraineté, de l'autodétermination et du non interventionnisme – pour cela le respect du droit international est primordial. Bien que la plupart des populations respectent ces principes, la Russie et la Chine sont les grandes puissances mondiales qui soutiennent le concept de la multipolarité et agissent en tant que contrepoids global à l'hégémonie occidentale. Indépendamment d'éventuels problèmes de politique intérieure, leur approche coopérative est soutenue par la majorité des nations ainsi que par des alliances mondiales, telles que le *Mouvement des pays non-alignés, le Groupe des 77,* l'*Organisation de coopération de Shanghai* (OCS) et les alliances latino-américaines (UNASUR, ALBA et CELAC).

En outre, ces nations orientées vers la multipolarité fournissent des alternatives aux institutions contrôlées par l'Occident et à leurs pratiques néocoloniales. Leurs institutions multilatérales et leurs projets de développement, tels les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), la *Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures* (AIIB), et l'important «Projet eurasien de développement de la nouvelle Route de la soie» sont construits sur le fondement du non-interventionnisme et du respect mutuel. Au contraire des accords commerciaux occidentaux, la coopération bilatérale avec ces pays du monde multipolaire apporte des résultats gagnant-gagnant pour de nombreux pays industrialisés et en développement en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Tout compte fait, la majorité des nations du monde soutiennent une approche multipolaire pour les affaires mondiales, fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Voilà donc la raison pour laquelle l'Occident ne veut pas de ce projet: il est clairement une menace pour son hégémonie mondiale.

Par conséquent, tous ceux qui cherchent la paix – que ce soient des nations, des organisations, des mouvements ou des individus de tout le spectre politique, économique, social et culturel - doivent se rassembler et élever leur voix commune à l'appui de la multipolarité. Cette voix doit être plus forte que les distorsions des faits présentés dans les médias occidentaux. Il faut qu'elle soutienne les médias transmettant des informations véridiques, multipolaires et indépendantes.

Ces voix pourraient s'organiser par de grandes conférences en une coalition créant des initiatives, des positions politiques et finalement une plate-forme commune.

Cette coalition multipolaire doit se développer en une force pouvant amener l'Occident à abandonner ses politiques destructrices et apporter son soutien politique et économique à des pays désireux de poursuivre une politique équilibrée de coopération et de diplomatie. Même en tant qu'individus, nous pouvons exercer une certaine pression sur les autorités et les médias en modifiant nos habitudes d'électeur et de consommateur, en utilisant l'art, la musique, le cinéma ou la littérature pour soutenir les partisans de la multipolarité. L'appel à la solidarité ne suffit pas, il faut développer un mouvement de base capable de créer des changements positifs.

Une décision que nous devons tous prendre

Depuis l'Assemblée générale de l'ONU du 15 septembre 2015 et les événements qui ont suivi, deux formes distinctes de la diplomatie nous ont été clairement affichées. Elles offrent au monde deux choix: voulons-nous vivre dans un monde unipolaire où les guerres des puissances occidentales définissent le destin du monde, ou préférons-nous un monde multipolaire où les pays souverains collaborent dans un environnement pacifique, coopératif et respectueux? Il est clair que la majorité des populations du monde choisissent la seconde variante.

Pour cette raison, *nous,* la majorité des populations du monde, déclarons ensemble dans la solidarité et sur le fondement de la paix et de la diplomatie, ce qui suit:

- Nous respectons la souveraineté de toutes les nations et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous croyons que l'avenir de *chaque* pays doit être défini par leurs citoyens, indépendamment de toutes menaces et interférences de l'extérieur, et que tous les conflits multinationaux doivent être résolus à l'aide de processus politiques et de négociations diplomatiques.
- Nous soutenons toutes les nations qui privilégient une approche coopérative et multilatérale pour traiter les affaires mondiales. La politique contre-productive et dangereuse des interventions militaires unilatérales représente une violation du droit international et doit être universellement condamnée.
- Nous soutenons les nations et les coalitions multinationales qui collaborent avec détermination pour en finir avec le terrorisme. Les nations qui participent directement ou indirectement à la formation, à l'armement, au financement et au soutien de groupes extrémistes liés à des terroristes, le font en violation du droit international et doivent être traduites en justice.
- Nous saluons et soutenons explicitement tous les médias informant de manière équilibrée et juste sur les événements mondiaux. Nous condamnons fermement les médias diabolisant des dirigeants, des nations ou des religions entières et présentant sciemment des informations clairement erronées et des analyses partiales et biaisées des événements.
- Nous nous engageons à soutenir ou à participer aux efforts non violents pour promouvoir la paix mondiale et la tolérance face à tous les peuples et toutes les croyances.

Réunissons-nous pour signer cet appel, pour diffuser largement cette déclaration et pour soutenir tous les efforts allant dans la même direction.

«NON à la guerre …
OUI à un monde multipolaire!»

Source: www.multipolare-welt-gegen-krieg.org (L'appel peut être signé sur ce site.)

(Traduction Horizons et débats)

L'Autriche veut sortir de l'UE

L'initiative pour la sortie de l'UE soumise au Parlement – le Parti autrichien de la liberté demande une consultation populaire

Interview de Helmut Schramm, co-responsable de l'Initiative populaire pour la sortie de l'Autriche de l'Union européenne

rt. L'engagement de la population pour une Autriche indépendante et la résistance contre une UE toujours plus despotique prend de l'ampleur.

En juin 2015, une coalition de divers mouvements écologistes et patriotiques, entre autres le mouvement indépendant «Initiative Heimat & Umwelt», a réussi à récolter 261 056 signatures pour une consultation populaire officielle, admise par l'Etat, ce qui fut totalement ignoré par les médias. C'est un énorme succès! 100 000 signatures auraient suffi. De ce fait l'initiative populaire optant pour la sortie de l'Autriche de l'UE a été soumise au Conseil national autrichien. Etant donné qu'en Autriche une initiative populaire même avec 261 056 signatures ne doit pas forcément être soumise au peuple, c'est au Conseil national de décider de la suite des opérations. En Suisse, les initiatives populaires présentées avec 100 000 signatures et les référendums (contre des lois adoptées par le Parlement) avec 50 000 signatures sont obligatoirement soumises au peuple. Dès la première audition au Conseil national une grande partie des conseillers nationaux firent la fine bouche. Les auteurs de l'initiative ont dû lutter pour chaque minute de temps de parole en faveur de leurs experts (Prof. Dr. *Heinrich Wohlmeyer* et Prof. Dr. *Karl Albrecht Schachtschneider*) dans une commission préparatoire.

Le 27 janvier, lors du débat en plenum du Conseil national, le groupe parlementaire du FPÖ [*Freiheitliche Partei Österreichs*] déposa soudainement une demande pour une consultation populaire concernant la sortie de l'UE. Cela peut signifier un premier pas important pour la sortie de l'UE au niveau parlementaire, selon *Inge Rauscher,* responsable de l'Initiative populaire pour la sortie de l'UE, lors d'un communiqué de presse APA-OTS. A l'encontre des *initiatives populaires,* pour lesquelles il est, selon le droit autrichien, nécessaire de déposer sa signature publiquement avec adresse auprès des autorités communales ou municipales, il faut, pour une *consultation populaire,* une majorité pour ou contre (dans notre cas concernant la sortie de l'Autriche de l'UE) en déposant son bulletin de vote dans le secret des urnes. Même si les résultats d'une telle consultation populaire ne sont pas contraignants pour le gouvernement, aucun parti politique sérieux ne peut se permettre de les ignorer.

Ont voté en faveur de la demande du FPÖ l'ensemble de son groupe parlementaire, celui du groupe «Team Stronach» (du nom de celui qui a récemment fondé ce nouveau parti) ainsi que les trois parlementaires indépendants, donc au total 47 parlementaires. Ont voté contre la majorité du SPÖ/ÖVP/Verts/NEOS. (Les députés qui s'étaient prononcés avant les élections et même lors des débats du 27 janvier en faveur de la démocratie directe se sont également opposés). La demande fut refusée, toutefois la question restera intéressante pour un futur gouvernement de coalition.

Markus Lechner, Helmut Schramm et Inge Rauscher de l'Initiative populaire pour la sortie sortie de l'UE. (photo mad)

Horizons et débats s'est entretenu de la situation actuelle en Autriche avec *Helmut Schramm,* l'un des responsables de l'«initiative pour la sortie hors de l'UE».

Horizons et débats: Comment se présente pour vous la situation actuelle de l'Autriche au sein de l'UE?

Helmut Schramm: En tant que fervent partisan d'une démocratie aussi directe que possible et du maintien de la neutralité de l'Autriche de 1955, je suis malheureux de constater la situation actuelle du pays. Les Autrichiens continuent de vivre dans une «particratie», dans une «démocratie de spectateurs» qui est bien éloignée du modèle suisse à succès. On en a une nouvelle preuve avec la manière dont le Parlement a traité l'Initiative pour la sortie de l'UE – loin d'un véritable débat démocratique –, avec l'envoi de soldats autrichiens dans des régions de guerre de l'OTAN, telles que le Mali et avec notre participation aux sanctions économiques de l'UE contre la Russie. Le chômage et les dettes publiques atteignent des sommets. Les salaires stagnent et nous res-

Suite page 5

L'Autriche et son adhésion à l'UE

rt. Les Autrichiens n'ont jamais été heureux de leur participation à l'UE. En 1994, les Autrichiens votèrent pour leur entrée dans l'UE, cela après une intense campagne en faveur de cette adhésion. Selon certains calculs environ un milliard de Schilling furent dépensés dans cette campagne en faveur de l'adhésion. On engagea même une partie du clergé dans cette campagne.

Six ans plus tard, en 2000, le pays prit conscience du style autoritaire de l'UE. Du fait que les Autrichiens avaient osé mettre en place un gouvernement ne convenant pas à l'UE – c'est-à-dire la coalition du FPÖ avec le parti bourgeois ÖVP – le pays fut pris en otage au nom des autres pays membres de l'UE et subit un boycott.

Des extrémistes de gauche venus d'Allemagne et de France se retrouvèrent en Autriche, afin de dépister des gens de droite pour les boycotter. En toute arrogance, l'UE mit sur pied un «Conseil des sages» qui devait juger le pays. Evidemment, ces «sages» nommés par l'UE n'étaient pas «sages» et ne bénéficiaient d'aucune légitimation démocratique. Toutefois, le monde politique autrichien soumis à l'UE accepta ce fait.

Peu après ce boycott, les Autrichiens apprirent qu'ils n'avaient plus le droit, dans leur propre pays, de déterminer la quantité du trafic de transit traversant le Brenner. Plusieurs plaintes des populations concernées en Tyrol demeurèrent sans écho de la part de Bruxelles.

La population autrichienne n'aime pas manger des denrées alimentaires génétiquement manipulées, même si elles sont «autorisées» par Bruxelles. Les Autrichiens durent se battre pour défendre leurs droits contre les dirigeants bruxellois. A l'aide d'une initiative populaire massivement soutenue par la population, ils s'opposèrent vigoureusement à la culture illimitée d'organismes génétiquement modifiés (OGM), ce qui fit reculer la bureaucratie de l'UE, fortement soumise à la multinationale Monsanto. (Actuellement, l'UE cherche à introduire des produits alimentaires OGM par des voies détournées).

La neutralité inscrite dans la Constitution a, elle aussi, de quoi souffrir. 25 des 28 Etats membres de l'UE sont largement dominés dans leur politique étrangère par l'OTAN, transformée en une organisation belliciste s'immisçant dans le monde entier. Notamment les «grands» pays se soumettent aux ordres venant de Washington sans aucune remise en question. Cela crée naturellement des pressions grandissantes sur l'Autriche pour la faire participer à des soi-disant «missions pacifiques» bellicistes.

«Chasse permanente aux enfants peu ou pas protégés»

par Manfred Paulus, ancien commissaire principal de police, Ulm

Nul ne s'étonne de la nouvelle information et personne ne doit la considérer comme exagérée. Le fait d'être abusé ou exploité sexuellement fait partie, qu'on le veuille ou non, depuis longtemps du risque fondamental d'une enfance en Allemagne (et peut-être aussi en Suisse).

Et le plus grand risque se trouve toujours là où les enfants sont extraits de leur milieu habituel, lorsque les mécanismes de protection existants habituellement échouent.

Certes, les 10 000 enfants ou plus disparus ne sont certainement pas tous dans les mains de pédophiles. Mais il faut supposer qu'en raison de toutes les expériences faites jusqu'à présent, ces réseaux de pédophiles et pédérastes (préférence pour les garçons) s'apprêtent à poursuivre les enfants réfugiés voyageant seuls et sans protection ou peu protégés. Et qu'ils ne seront malheureusement pas sans succès.

Après les catastrophes naturelles d'Haïti, de Thaïlande et du Népal, pour ne citer que quelques-unes, les nouvelles divulguant que ces réseaux se sont immédiatement emparés des enfants n'ayant plus d'aide et de protection, se sont répandues dans le monde.

Je vois des risques considérables pour les enfants qui se trouvent sur la route des Balkans en direction de l'Ouest. Depuis des décennies, il existe sur cette route une infrastructure parfaitement organisée concernant le commerce des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Ce serait naïf de croire que les trafiquants d'êtres humains agissant là-bas ne s'en prennent pas aux enfants réfugiés.

Le fait qu'il existe en Allemagne et en Suisse des liaisons et des connexions de malfaiteurs (potentiels) fixés dans leur orientation sexuelle sur les enfants, a été maintes fois prouvé dans le passé par des criminologues allemands et suisses. Ainsi, un groupe de malfaiteurs agissant au niveau national et international, pareil à une association secrète, poursuivant en permanence les enfants sans protection ou peu protégés («la chasse est aussi intéressante et belle qu'est la pêche», dit l'un d'entre eux) a été démasqué.

Aussitôt qu'ils sont entre les mains de passeurs, les enfants voyageant seuls encourent des risques considérables d'être exploités sexuellement. Mais aussi en Allemagne, des «assistants» les attendent, qui ne sont pas toujours des personnes de bonne foi.

Il paraît très urgent, au niveau professionnel de procéder à une prise en charge des expériences des enfants réfugiés voyageant seuls et de les protéger au moyen de mesures appropriées contre l'exploitation sexuelle menaçante.

Jusqu'à présent, personne ne s'y intéresse – alors que cette criminalité ne correspond pas du tout à nos réglementations et nos idéaux. •

(Traduction *Horizons et débats)*

Environ 5000 enfants réfugiés portés disparus en Allemagne

Voici l'information donné le 3 février, par la «Frankfurter Allgemeine Zeitung»: «Selon la direction générale de la police judiciaire, plusieurs milliers de réfugiés mineurs sont introuvables en Allemagne.»

Idem: «Au début de l'année, presque 4800 réfugiés mineurs non accompagnés ont été portés disparus du moins temporairement». «Les réfugiés mineurs non accompagnés» sont des réfugiés qui ne sont pas accompagnés de parents ou de tuteurs légaux. Un porte-parole de la direction générale de la police judiciaire relate qu'au 1er janvier 2016, 4749 réfugiés non accompagnés, enfants ou adolescents, ont été portés disparus (431 n'avaient pas encore 14 ans, 4287 avaient entre 14 et 17 ans et 31 plus de 18 ans) alors que six mois auparavant le nombre de réfugiés non accompagnés disparus ne s'élevait qu'à 1637.

Avant, les autorités de police *Europol* avaient fait savoir que, pendant les deux dernières années, au moins 10 000 enfants réfugiés voyageant seuls avaient disparu après leur arrivée en Europe.

Le journal cite un porte-parole d'Europol: «Ce qui ne signifie pas qu'il soit arrivé à tous quelque chose, car il se pourrait bien qu'une partie des enfants soit chez des parents. Mais cela signifie que ces enfants sont en danger du moins potentiellement.»

Le président de l'*Union allemande de la protection des enfants* estime que, vu les circonstances, ces enfants sont des «victimes très faciles» pour les criminels. Souvent ils ne sont pas enregistrés et tant qu'ils ne sont pas en bonnes mains, ils sont «sans droit ni protection» et facilement exploitables.

Le rapport continue: «Selon Europol, les criminels qui s'étaient enrichis en tant que passeurs et trafiquants d'êtres humains tentent maintenant aussi de réduire les réfugiés à l'état d'esclave et de les exploiter sexuellement. Le public doit envisager le fait que les enfants disparus n'étaient pas «n'importe où dans la forêt», mais qu'ils vivaient «parmi nous».

Au Parlement européen, plusieurs députés ont exigé des renseignements sur les enfants réfugiés non accompagnés dont le nombre atteint plus de 10 000. Dans une lettre adressée au Conseil européen, ils ont attiré l'attention sur le fait que les mineurs portés disparus sont peut-être devenus les victimes de bandes pan-européennes pouvant en abuser pour l'exploitation sexuelle, l'esclavage ou même le trafic d'organes.

Source: Frankfurter Allgemeine Zeitung du 3/2/16

ISBN 978-3-86281-70-3

Les laissés-pour-compte de la croissance économique

*par Udo Bongartz**

Au sein de l'UE, la Lettonie fait figure de bon élève démontrant aux Européens du Sud comment on maîtrise une situation de crise. Mais les économies budgétaires se font aux dépens du secteur social. Cela incite les travailleurs de cette République balte à tenter leur chance à l'étranger.

La gare de Liepaja pourrait bien servir de décor à la pièce de *Friedrich Durrenmatt* «La Visite de la vieille dame». La troisième ville de Lettonie a elle aussi connu des temps meilleurs, tout comme la bourgade imaginaire de Gullen avant l'arrivée de la vindicative milliardaire. Dans cette localité portuaire, la gare est de toute manière un terminus. Sa construction semble disproportionnée. Les trains de voyageurs à destination de Riga se limitent à deux par semaine. Le trafic s'est déplacé vers l'esplanade, convertie en gare routière. De là, des bus modernes partent vers la capitale.

Liepaja compte officiellement près de 76 000 habitants – plutôt moins, selon des estimations. En 1989, elle en totalisait encore 115 000, chiffre incluant les soldats soviétiques stationnés dans le quartier du port militaire. La population a continué de baisser après le départ de ces troupes. Liepaja garde quelques traces d'une grande ville. Les voies étroites de son unique ligne de tramway traversent le centre depuis l'aciérie – au bord de la faillite – jusqu'au rivage de la Baltique. A l'époque où la Lettonie était gouvernée depuis Moscou, Liepaja était interdite aux touristes. Aujourd'hui, le visiteur y découvre un mélange séduisant de maisons en bois aux couleurs foncées et de vieilles façades en pierre. Mais cette splendeur se dégrade. Le même écriteau est suspendu à de nombreuses fenêtres condamnées: Pardod (à vendre). A la périphérie de la ville, les grandes halles industrielles de l'époque soviétique restent vides.

Bas niveau des salaires

Le pasteur *Martins Urdze* et son équipe s'occupent de personnes socialement défavorisées, de chômeurs et d'invalides. Lorsque je lui demande ce que représente la pauvreté en Lettonie, le directeur du Centre diaconal de Liepaja m'invite à visiter le refuge qu'il a créé pour les perdants de la réussite lettone.

Un escalier raide et sombre conduit au premier étage, dont les pièces ont été rafraichies dans des teintes lumineuses. Avec ses plantes et son vieux canapé, la salle de réunion a des airs de salon. Une cheminée réchauffe l'atmosphère – ici, on chauffe encore au bois. Une croix est fixée à la paroi, à côté d'un petit portrait de *Luther.* Nous y rencontrons cinq monitrices du dimanche. Ces femmes sont bien formées. Elles occupent des postes de jardinières d'enfants, d'assistante scientifique, d'inspectrice des denrées alimentaires ou d'employées d'imprimerie. Dans d'autres pays, ces métiers procurent un bon revenu. Mais l'Etat letton ne gâte pas ses collaborateurs. Les monitrices doivent cumuler plusieurs emplois pour nourrir leur famille. *Ilze,* qui travaillait dans une imprimerie privée, vient d'être licenciée – la crise russe a engendré des répercussions sur le marché du travail local. Elle touchera des allocations de chômage pendant neuf mois. Si elle ne trouve pas un nouvel emploi, ses proches devront ensuite la prendre en charge.

Leurs problèmes personnels n'empêchent pas ces femmes de s'occuper chaque dimanche d'une quarantaine d'enfants de 4 à 16 ans provenant des quartiers avoisinants. Ils jouent, bricolent, étudient ou mangent ensemble. Ils se délectent des repas préparés par *Ingrida.* Non, ces enfants ne souffrent pas de la faim, mais ils apprécient particulièrement la nourriture proposée ici. Leurs parents n'ont souvent pas le temps de s'en occuper. Beaucoup ont de la peine à joindre les deux bouts, bien qu'ils conjuguent plusieurs emplois. La proportion des bas salaires est plus forte en Lettonie que partout ailleurs dans l'UE. Environ un quart des travailleurs gagnent tout juste le salaire minimum, que le gouvernement a fixé en début d'année à 360 euros bruts par mois. Aucune famille ne saurait en vivre. Après des années d'inflation, le niveau des prix s'est rapproché de celui des pays occidentaux. Beaucoup d'enfants ne connaissent que des plats cuisinés bon marché. D'autres, dont les parents travaillent à l'étranger, vivent chez des grands-mères surmenées par cette occupation de tous les instants.

Prestations sociales modestes

Le diaconat s'occupe aussi de personnes qu'un handicap contraint à vivre avec très peu d'argent. Ces gens se retrouvent tous les jours au centre pour y fabriquer des cadeaux prochainement vendus dans le magasin de l'institution ou simplement pour passer du temps ensemble. En déjeunant dans la salle du rez-de-chaussée, des chômeurs et des invalides parlent volontiers de leur situation. Leur principal problème est le manque de travail correctement rémunéré. Ils se débrouillent avec des occupations saisonnières et sont tributaires d'une aide publique. Les prestations sociales leur permettent de survivre, mais pas de mener une existence autonome.

Janis, un trentenaire mince et sportif, n'a pas trouvé d'emploi stable en tant qu'aide-cuisinier. A cela s'est ajoutée une invalidité partielle. Il vit maintenant dans un foyer financé par la municipalité.

L'Etat lui verse 128 euros par mois, dont il doit se contenter pour vivre. Inutile de penser à acheter une voiture, un appartement ou même à fonder une famille. Ses seules distractions sont les excursions occasionnelles avec le diaconat ou des manifestations gratuites organisées par la ville de Liepaja pour les citoyens démunis. *Zigrida* utilise une béquille pour atteindre son siège. Elle a obtenu le statut d'invalide à 100%, ce qui la libère d'une partie de ses frais médicaux. Cependant, les sommes nécessaires pour payer les consultations et les médicaments grèvent lourdement son budget mensuel de 450 euros, alors que celui-ci doit aussi lui servir à aider ses enfants et ses petits-enfants.

Les soins médicaux de base sont garantis en Lettonie. Dans les cas d'urgence, les chirurgiens opèrent aux frais de l'Etat. Néanmoins, les patients doivent payer de leur poche une bonne partie des frais médicaux. Les personnes à bas revenu sont vite dépassées par la participation aux coûts, ce qui les amène à éviter les consultations payantes. Il arrive que des retraités démunis soient obligés de choisir entre acheter des denrées alimentaires au supermarché ou des médicaments à la pharmacie.

Fuite dans la migration

L'après-midi, le pasteur m'emmène dans sa petite voiture à Aizpute, une localité située à 40 km à l'intérieur des terres. Les rues sont pratiquement désertes. Ici et là, un habitant travaille dans son jardin. Il règne un silence de mort. La place, où s'arrête rarement un bus, ne mérite pas le titre de gare routière. De l'abri destiné aux voyageurs, il ne reste que des piliers en béton. Des véhicules de chantier occupent un terrain privé. La construction routière offre quelques emplois.

Nous nous arrêtons devant une maison de campagne d'un étage. La façade en bois est neuve, il manque encore les dernières planches sous le toit. *Margita,* 30 ans, nous accueille. Elle vit entre des parois revêtues d'un badigeon de fortune et des meubles fatigués. Ses deux enfants sont à l'école. Elle est revenue au pays il y a trois ans, pleine de confiance, en espérant que le petit pécule économisé durant son séjour à l'étranger lui permettrait de prendre un nouveau départ. Son mari travaille à Peterborough, en Angleterre, et lui envoie de l'argent, car les 33 euros d'allocations familiales que lui octroie mensuellement la commune sont insuffisants pour vivre. Margita a déjà exercé plusieurs métiers – vendeuse, caissière, employée de bureau. Mais sa situation semble aujourd'hui sans espoir. Emigrée de retour, on la considère comme une étrangère. Il faut avoir des relations pour décrocher un emploi. La jeune femme, qui a grandi à la campagne, déteste l'agitation des grandes villes. Elle envisage pourtant de retourner auprès de son mari à Peterborough, où vivent déjà de nombreux compatriotes. L'émigration persistante fait que la population du pays est tombée en 2015 sous la barre des 2 millions d'habitants.

Marché à Riga. (photo caro)

Le gouvernement letton brille sur la scène internationale grâce à ses excellents chiffres. Après la récession de 2009, le pays a retrouvé le chemin de la croissance. Cependant, ces belles performances économiques ne changent rien à l'absence de perspectives. Les succès revendiqués par le gouvernement sont une mauvaise plaisanterie aux yeux des chômeurs. Le groupe diaconal a tourné une vidéo dans laquelle il cite des ministres qualifiant la relative pauvreté lettone de problème de luxe: tout le monde ne peut pas partir en vacances deux fois par année. *Karina,* une collaboratrice du diaconat, se désole de l'attitude trop docile de ses compatriotes: il manque aux Lettons l'esprit protestataire des Grecs, affirme-t-elle. •

Source: *Un seul monde,* nº 3/2015, DDC (abonnement gratuit, disponible seulement en Suisse)

* *Udo Bongartz* est lecteur invité à l'Académie culturelle lettone, à Riga, et rédacteur du magazine en ligne «Revue de presse lettone».

La Lettonie en bref

Nom	Lettonie
Capitale	Riga
Superficie	64 573 km²
Habitants	1,995 millions
Langues	Letton (langue officielle) 53% Russe 34% Autres 13%
Espérance de vie	Femmes 79 ans Hommes 68 ans
Migration	2,3 émigrants pour mille personnes (2014)

Economie

L'économie lettone est très axée sur les exportations. Près d'un tiers du PIB relève du commerce extérieur. Principales branches: exploitation du bois, agriculture, production alimentaire, machines, industrie de pointe, électricité.

Pauvreté

Le taux de chômage atteignait environ 10% à fin 2014, soit un peu moins que la moyenne de l'UE. Cependant, la Lettonie affichait en 2010 la plus forte proportion de bas salaires (28%) de l'UE; malgré la croissance économique plus d'un tiers de la population est menacé par la pauvreté et l'isolation sociale.

Les pays baltes

Les Etats baltes Estonie, Lettonie et Lituanie se trouvent à l'est de la mer Baltique et sont limitrophes de la Russie, de la Biélorussie et de la Pologne. En août 1989, les populations baltes ont manifesté en faveur de l'indépendance de leurs pays en formant une chaîne humaine de 600 km. Au printemps 1990, ils obtinrent l'indépendance des trois pays – malgré l'opposition de Moscou. Par la suite, ces trois très petits Etats vécurent un essor rapide. En 2004, ils adhérèrent à l'UE et à l'OTAN. Au cours de la crise financière, ils furent confrontés à un effondrement économique violent. La Lettonie s'enfonça dans la plus profonde récession de toute l'UE et ne récupère que très lentement. En 2014, la Lettonie et l'Estonie introduisirent l'euro, la Lituanie suivit en 2015.

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier
Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs / 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2016 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

«L'Autriche veut sortir de l'UE»
suite de la page 4

sentons tous massivement la perte du pouvoir d'achat depuis l'adhésion à l'UE.

Ce semblant de démocratie apparaît au niveau de l'UE encore plus clairement: les députés autrichiens au Parlement européen n'ont guère d'influence sur la compétence législative de l'UE. Ce Parlement ne fait que renforcer la législation au sein de l'UE, mais n'a aucune compétence législative. Chaque Etat a certes un représentant dans la Commission, au Conseil et dans le Conseil européen – mais ces personnes n'ont qu'une légitimation indirecte et très éloignée des populations. C'est ce que précise dans ses expertises le professeur de droit *Karl Albrecht Schachtschneider.*

Comment voyez-vous l'atmosphère dans la population autrichienne ?

La migration de masse provoque au sein de la population un rejet encore plus fort de cette UE défaillante. Les accords de Schengen et de Dublin ne sont pas respectés. Les frontières ouvertes et la politique d'invitation face aux prétendus «réfugiés» causent de grands dommages. L'Etat social en souffre énormément et on assiste à un échange successif du peuple autrichien. Cette position négative face à l'UE aura des répercussions lors d'élections. Les partis continuant à chanter les louanges de l'UE, en prétendant que c'est une réussite et un projet de paix, devront craindre pour leurs voix électorales. C'est une chance pour l'Autriche.

Quelles sont les options se présentant pour une sortie hors de l'UE?

Le FPÖ apparaît dans tous les sondages comme le parti le plus fort et il pourrait, lors d'une participation gouvernementale, s'entendre avec ses partenaires pour donner à la population la possibilité de prendre part à une consultation populaire demandant la sortie hors de l'UE, à l'instar des Britanniques qui pourront le faire d'ici peu. Ainsi, les autres partis ne pourront plus s'y opposer! Mais de toute façon, il faut continuer à œuvrer à la base, sans tenir compte des partis, pour faire un maximum de travail explicatif et informatif au sein de la population. La liberté n'a jamais été un don du ciel!

Merci bien pour cet entretien et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre engagement. •

L'importance de la démocratie directe pour la garantie de la paix sociale

Après la Seconde Guerre mondiale, le peuple décide d'ancrer dans la Constitution un article sur la famille, un nouvel article économique et l'instauration de l'AVS (partie 7 et fin)

par Werner Wüthrich, docteur ès sciences politiques

Après la Seconde Guerre mondiale, il y eut dans l'histoire de la Suisse une brève phase de quelques années durant lesquelles le peuple suisse posa, lors de diverses votations, les fondements de l'économie sociale de marché avec laquelle nous vivons aujourd'hui. Il ne s'agissait pas uniquement de nouveaux articles constitutionnels relatifs à l'économie, mais également d'un article sur la famille et, grâce à une nouvelle loi, de la création de l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS). «Horizons et débats» a publié, dans la série d'articles intitulée «L'importance de la démocratie directe pour la garantie de la paix sociale», les antécédents de ces événements significatifs pour la Suisse actuelle (1re partie: nº 14 du 1/6/15, 2e partie: nº 15/16 du 22/6/15, 3e partie: nº 17 du 29/6/15, 4e partie: nº 19 du 27/7/15, 5e partie: nº 24 du 21/9/15, 6e partie: nº 30 du 30/11/15).

L'année 1943 est une année particulière dans la mémoire de l'histoire mondiale. La chance commença à tourner le dos aux armées d'Hitler. En Afrique, Rommel fut contraint de se retirer, suite à la bataille d'El-Alamein. A l'Est, les armées allemandes durent se retirer suite à la défaite de Stalingrad. Dans les océans, les sous-marins allemands se retrouvaient dans une position défensive et les Etats-Unis purent améliorer leur soutien matériel à leurs alliés en Europe. *Churchill, Roosevelt* et *Staline* se réunirent, pour la première fois à Téhéran pour s'entretenir sur l'ordre mondial de l'après-guerre – après la capitulation d'Hitler. La guerre dura cependant plus longtemps que prévu.

En Suisse, pays heureusement épargné des combats, des citoyennes et citoyens se demandèrent déjà en 1943 comment continuer après la guerre. L'atmosphère de déprime des années 30 et les angoisses soulevées par la guerre s'affaiblirent et un climat d'optimisme politique repris le dessus. Le chômage continua pourtant à occuper la tête de liste des tâches politiques. En avril 1943, se tint deux jours durant à Zurich une réunion nationale d'envergure, consacrée au sujet «Etat et économie en lutte contre le chômage». Y participèrent des personnalités communales, des membres du Conseil fédéral, et des représentants des syndicats et de l'économie. La même année, trois initiatives populaires furent déposées, ayant comme sujet le «droit au travail», visant à renouveler la vie économique. Les nouveaux articles constitutionnels sur l'économie, après avoir été adoptés par le Parlement, étaient prêts à être soumis au peuple. Mais à la même époque il y eut encore deux autres initiatives populaires, cherchant à donner de nouvelles réponses aux questions socio-politiques centrales de la vie sociale: la protection de la famille et la prévoyance vieillesse. On pouvait donc s'attendre à des débats passionnants.

Oui à la prévoyance vieillesse – mais comment? Premières tentatives

En 1925 déjà, le peuple suisse avait soutenu l'idée de la création d'un article constitutionnel sur l'*Assurance-vieillesse et survivants* (AVS). Sa réalisation sous forme d'une loi fédérale s'avéra pourtant assez compliquée. En 1930, le Conseil fédéral et les Chambres fédérales avaient élaboré avec des spécialistes en matière d'assurances, une loi sur l'AVS. Celle-ci était fondée sur le modèle suivant: l'assurance étatique devait être obligatoire et – semblable à la situation actuelle – financée par des prélèvements sur les salaires et des cotisations patronales. On prévoyait d'y ajouter des fonds provenant des impôts sur le tabac et l'alcool. L'assurance devait – à nouveau selon la situation actuelle – fonctionner selon le système de répartition, c'est-à-dire que les primes versées sont aussitôt réutilisées pour financer les rentes des personnes âgées. A la différence d'aujourd'hui, les primes et les rentes étaient uniformisées, c'est-à-dire indépendantes du revenu et très modestes. Un homme payait à l'époque 18 francs suisses par année, une femme 12 francs. La cotisation patronale était de 15 francs. La rente annuelle, après avoir atteint l'âge de 65 ans, était pour tout le monde 200 francs par année. C'était peu, même en considérant la perte de valeur de l'argent au cours du XXe siècle.

Cette AVS était conçue en tant qu'assurance minimum et partait de l'idée que les citoyennes et citoyens faisaient eux-mêmes des efforts de prévoyance dans le cadre de leur famille et que les cantons installaient des assurances complémentaires. Le canton de Glaris en donna l'exemple. En 1918 déjà, la landsgemeinde accepta, par vote à mains levées, une AVS et une assurance-invalidité. La rente uniformisée s'élevait à 180 francs par année à partir de 66 ans, et augmentait chaque année. Auparavant, l'assemblée des citoyens avait déjà accepté une assurance-chômage. Le canton de Glaris avait ainsi justifié, une fois de plus, sa renommée de canton pionnier puisque la landsgemeinde avait adopté, déjà en 1863, la première loi moderne sur les fabriques en Europe. Dans les années 30, le modèle de la prévoyance vieillesse reposait sur trois piliers: 1) sur la prévoyance individuelle de la famille, 2) sur l'assurance-vieillesse publique ou privée et 3) sur la prévoyance vieillesse réalisée par les communes et certaines institutions d'utilité publique (comme par exemple la «Fondation pour la Vieillesse», aujourd'hui *Pro Senectute*) qui venaient en aide là où l'argent manquait. Les communes géraient également des «Bürgerheime» pour les citoyens âgés de la commune. Ces établissements prenaient en charge et garantissaient les soins des personnes âgées n'étant plus capables de se soigner eux-mêmes.

AVS sans compensation sociale

Selon l'analyse d'aujourd'hui, il apparait clairement que dans l'assurance-vieillesse planifiée en 1931, la compensation sociale manquait totalement. Les riches et les pauvres devaient payer les mêmes primes et toucher les mêmes rentes. Au Parlement, tous les grands partis, y compris le Parti socialiste, donnèrent leur accord. Il y avait cependant des citoyens et des petits partis qui n'étaient pas prêts à accepter cette solution. Les communistes, prônant une sorte de pension populaire, s'opposèrent au projet de loi parce que les rentes étaient trop basses. Ils déclarèrent qu'une telle «soupe pour mendiants» était indigne. Les cercles catholiques s'orientèrent sur l'Encyclique du Pape «Quadragesimo Anno» désirant une prévoyance vieillesse soutenue par la famille, les associations professionnelles et l'Eglise. Les cercles libéraux voyaient l'AVS plutôt comme une affaire privée qu'ils voulaient compléter par une assurance-vieillesse facultative et une prévoyance vieillesse soutenue par la Confédération. A leur avis, c'était la seule possibilité d'empêcher que des personnes touchent une rente de l'Etat dont ils n'avaient pas besoin.

Comme c'est souvent le cas dans une telle situation, les citoyens qui n'étaient pas d'accord recoururent au référendum (qui aboutit). D'autres présentèrent une alternative à l'aide d'initiative populaire. De cette manière, les cercles artisanaux préconisèrent des subventions fédérales pour la prévoyance vieillesse des communes et du canton – au moins jusqu'à ce que l'assurance-vieillesse fédérale voie le jour.

Désillusion après le non du peuple

Le 6 décembre 1931 fut une de ces journées de vote assez fréquentes, lors desquelles la classe politique fut contrainte de constater que le peuple décidait différemment de ce qu'elle pensait. Près de 80% des électeurs allèrent voter pour s'opposer clairement avec 60,3% des voix à l'AVS dans sa conception d'alors. Résultat étonnant, puisque la grande crise économique avec toutes ses détresses venait de commencer. En outre, il y eut de grandes différences régionales. Alors que la ville de Zurich accepta le projet avec 57% des voix, il n'y eut que 7% de votes positifs à Fribourg pour la prévoyance vieillesse proposée. – L'AVS était donc encore très éloignée de l'institution étatique fondamentale qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Après ce rejet populaire, la crise et la Seconde Guerre mondiale retardèrent la réalisation rapide d'un nouveau projet. Dans ces années difficiles, la Confédération soutint financièrement la prévoyance vieillesse des communes et des cantons, comme les libéraux l'avaient revendiqué avec leur initiative populaire. L'appel à une *assurance-vieillesse et survivants* obligatoire ne cessa pourtant pas.

De l'allocation pour perte de gain à l'AVS – l'initiative de la Société des employés de commerce

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, on développa une nouvelle idée comment réaliser la prévoyance vieillesse. Elle prit ses origines dans les expériences des soldats au sein de l'armée de milice suisse. Début septembre 1939, le Conseil fédéral avait mobilisé toute l'armée d'environ 500 000 soldats pour contrecarrer une attaque attendue venant du Nord. Quand Hitler attaqua l'Union soviétique en 1941, les troupes actives de l'armée suisse furent continuellement réduites jusqu'à plus de la moitié. Après la bataille de Stalingrad en 1943, les effectifs des soldats actifs tombèrent au-dessous de 100 000 soldats car les armées allemandes étaient engagées sur tant de fronts que le danger d'une attaque contre la Suisse n'était plus qualifié «de risque élevé». De nombreux soldats de milice purent retourner à leur poste de travail. D'autres, durent rester à la frontière ou dans les fortifications alpines. Pendant ces longues années, il était important de régler la question des allocations de perte de gain pour les soldats en service militaire actif. Cela n'avait pas été fait pendant la Première Guerre mondiale, ce qui avait engendré de sérieuses tensions sociales aboutissant, entre autres, à la Grève générale de 1918.

Les allocations pour perte de gain des soldats favorisées

En 1939, le Conseil fédéral agit vite. Au cours du premier mois de guerre, l'allocution pour perte de gain des soldats fut déjà réalisée selon le principe suivant: on déduisit 2% du salaire des hommes et des femmes encore actifs à leur poste de travail. L'employeur dut verser le même pourcentage. Ces fonds furent complétés par des moyens publiques. Ce système disposait d'une forme de péréquation sociale, de sorte que les personnes bien payées durent verser davantage car les primes furent calculées en pourcentage du salaire. Dans les cantons, on installa des caisses de compensation qui durent administrer les fonds et verser aux soldats les allocations pour perte de gain.

C'est ainsi qu'il faut procéder!

En 1942, les commerçants organisés dans la Société des employés de commerce (SEC) pensaient «commerce»: leur idée était de prendre ce système comme modèle pour l'AVS future. Les caisses cantonales de compensation pour les allocutions pour perte de gain des soldats fonctionnant bien, on pourrait les transformer en caisses pour l'AVS et continuer à les utiliser après la guerre. Les commerçants étaient impressionnés de la solidarité existant entre la population et ses soldats et la prirent comme modèle la solidarité entre les jeunes et les personnes âgées. Ils n'hésitèrent pas longtemps et commencèrent rapidement à récolter les signatures pour une initiative populaire. Ils firent l'expérience que leurs arguments étaient convaincants et que les citoyens signaient volontiers. Ainsi le nombre des signatures requises fut rapidement atteint puis multiplié.

Dans le passé (tout comme aujourd'hui) il n'était pas rare que le Conseil fédéral réagisse négativement à une nouvelle initiative populaire puisqu'elle dérangeait ses planifications. Cette fois-ci, ce n'était pas le cas. Le Conseil fédéral compétent, *Walter Stämpfli,* était reconnaissant de cette initiative issue de la population. En 1944, au cours de son discours de Nouvel-An, il promit de réaliser avec le Parlement et les spécialistes une nouvelle loi AVS contenant les idées de base de l'initiative populaire. Et plus encore: il promit également que la nouvelle loi entrerait en vigueur le 1er janvier 1948. Suite à cela, le comité d'initiative déclara qu'il était prêt à retirer l'initiative, le temps venu.

Le 6 juillet 1947, une journée mémorable

Stämpfli, qu'on peut actuellement déclaré «père» de l'AVS, tint sa promesse. Il y eut, comme prévu, un référendum contre son projet de loi, ce qui aboutit à la votation du 6 juillet 1947. Les adversaires présentèrent des arguments similaires à ceux diffusés en 1931. Les cercles catholiques préféraient une prévoyance vieillesse gérée par l'Eglise et les corporations professionnelles. Les cercles libéraux de Suisse romande (qui avaient lancé le référendum) préconisaient – comme en 1931 – un modèle basé sur une assurance-vieillesse privée, complétée par une prévoyance pour les nécessiteux, soutenue financièrement par la Confédération. Pour eux, c'était la seule possibilité d'empêcher que quelqu'un obtienne une rente sans en avoir besoin. – Le résultat dans les urnes fut clair: avec une participation de plus de 80%, les électeurs acceptèrent la nouvelle AVS, avec 80% de voix.

Jusqu'à nos jours, l'idée de base de l'AVS n'a plus jamais été contestée. C'est un modèle d'une loi ayant, de manière impressionnante, trouve sa forme définitive grâce à la collaboration directe de la population.

Initiative populaire «Pour la protection de la famille»

Presque simultanément avec l'initiative pour la prévoyance vieillesse, on lança une seconde initiative populaire socio-politique. L'*Association des catholiques conservateurs* déposa en 1943 une initiative «Pour la protection de la famille» avec 178 000 signatures. Elle devait former la base constitutionnelle pour cibler la politique davantage sur les besoins de la famille. Par conséquent, elle visait de promouvoir dans les cantons, les *caisses de compensation familiale*. Les familles avec enfants devaient toucher davantage de salaire. Certaines entreprises pratiquaient pourtant cela depuis un certain temps déjà. Elle préconisait également des habitations plus favorables aux familles et d'autres revendications.

Cette fois aussi, le Conseil fédéral et le Parlement réagirent favorablement à cette initiative. Mieux encore, le Parlement élabora un contre-projet qui allait encore plus loin que l'initiative (de sorte que le comité put la retirer par la suite). Le contre-projet contenait en plus une assurance-maternité. L'article constitutionnel prévu (aujourd'hui l'article 116) disait: «La Confédération institue, par la voie législative, une assurance-maternité. Elle peut déclarer l'affiliation obligatoire, de manière générale ou pour certaines catégories de personnes. Elle peut également soumettre à l'obligation de cotiser les personnes qui ne peuvent bénéficier des prestations d'assurance […]». Ce nouvel article constitutionnel trouva, lors de la votation du 25 novembre 1945, avec 76% des voix une forte majorité dans la population.

Oui à l'assurance-maternité – mais comment?

Cependant, la mise en œuvre de l'article sur la politique familiale ne fut pas toujours simple. Dans le domaine du logement et de la location, beaucoup de choses furent rendues plus favorables aux familles. Des *Caisses de compensation pour allocations familiales* furent peu à peu introduites dans tous les cantons ou des caisses déjà existantes furent aménagées cependant avec de grandes différences entre les cantons. En 2006, les citoyennes et citoyens acceptèrent une loi fédérale unifiant les caisses de compensation familiales dans les cantons en fixant, par exemple, des montants minimaux pour les allocations pour enfants. Ce pas fut aussi déclenché par une initiative populaire qui fut retirée après que le Parlement ait élaboré une contre-proposition.

En 2013, le peuple s'opposa de justesse à un nouvel article sur la politique familiale deman-

Suite page 7

«L'importance de la démocratie …»
suite de la page 6

dant dans la Constitution fédérale une meilleure «conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle». Ainsi, des crèches auraient dû être partout prescrites légalement. Le projet fut accepté par le peuple, mais il échoua au niveau de la majorité des cantons, notamment suite au rejet par de nombreux petits cantons de campagne. C'était aussi difficile de trouver une solution pour l'assurance-maternité. Dans les années qui suivirent 1945, il y eut sans cesse des propositions qui ne furent cependant jamais entérinées sous formes de loi. Plus tard, la protection de la maternité fut prise en considération dans la loi d'assurance-maladie mais les associations de femmes ne l'approuvaient pas. En 1980, l'*Organisation pour les femmes* OFRA [Organisation pour la cause des femmes de 1977 à 1997] lança une initiative avec les *Organisations progressistes* (POCH) et déposa 136 000 signatures. Le Conseil fédéral se défendit contre le reproche ne pas avoir rempli le mandat constitutionnel de 1945. Il avoua qu'il n'y avait aucune assurance-maternité digne de ce nom. Cependant, cette assurance serait intégrée dans le système d'assurance sociale et développée dans ce cadre. Pour les auteurs de l'initiative, cela ne suffisait pas. Ils exigèrent une assurance-maternité séparée avec congé parental, une indemnité journalière, une protection contre le licenciement et un financement en pourcentage du salaire. Cette initiative populaire de la gauche fut refusée en 1984 en votation avec 84% des voix et par tous les cantons. En 1987 et 1999, il y eut deux autres votations populaires, également avec une issue négative. Le point de conflit était, avant tout, la question de savoir si les mères sans activité lucrative (qui ne percevaient aucun salaire) devaient aussi recevoir une indemnité journalière. Ce ne fut qu'en 2004 que le peuple se prononça favorablement à l'assurance-maternité actuelle qui accorde aux femmes exerçant une profession 80% de leur salaire pendant 14 semaines après l'accouchement. L'assurance-maternité fut insérée dans les allocations pour perte de gain pour les membres de l'armée – et cela pour des raisons tout à fait pratiques. Là, l'argent était disponible du fait que l'effectif de l'armée avait sensiblement diminué. Il pouvait donc être utilisé pour les allocations de perte de gain des mères actives. L'assurance-maternité revint ainsi après environ soixante ans de débat avec de nombreuses initiatives populaires au point de départ des assurances sociales actuelles: le règlement des allocations de perte de gain pour soldats pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le peuple montre le chemin à suivre pour l'économie sociale de marché

Revenons aux années après la Seconde Guerre mondiale: la votation sur la nouvelle politique de familles de novembre 1945 était le début d'une série de votations populaires caractérisant encore de nos jours l'économie sociale de marché. Au centre de ce grand débat politique se trouvait la réforme des articles économiques. Elle était devenue nécessaire parce que dans les années trente de nombreuses décisions fédérales, édictées à l'aide du droit d'urgence, contrevenaient au droit fondamental de la *liberté du commerce et de l'industrie*. Ces articles économiques étaient limités et avaient été souvent élaborés en situation d'urgence. En plus, de nombreuses initiatives populaires au cours des années trente avaient lancé un débat sur la Constitution (cf. les parties 5 et 6 de la série d'articles). Le travail de réforme du Parlement était terminé au début de la Seconde Guerre mondiale. La votation populaire correspondante devait avoir lieu après la guerre.

Quels étaient les points centraux de la proposition de réforme de 1939/1945? La liberté du commerce et de l'industrie formait le noyau des articles économiques dans la Constitution fédérale en tant que droit fondamental du citoyen et comme le principe dirigeant pour le système économique (cf. la partie 2 de la série d'articles). On ne remania ni l'un ni l'autre.

Cependant, les autorités devaient obtenir de nouvelles compétences pour intervenir dans les événements économiques. La Confédération devait pouvoir prendre des mesures sur «l'exercice du commerce et de l'industrie» et pour la «promotion de certaines branches économiques et professions» tout en restant attaché au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Dans cinq domaines, la Confédération pourrait prendre, dans l'intérêt général, des mesures et s'écarter avec cela, en cas de besoin, de la liberté du commerce et de l'industrie afin de:

1) sauvegarder des branches économiques ou des professions en danger existentiel,
2) conserver une paysannerie saine et une agriculture efficace ainsi que le renforcement de la propriété foncière paysanne,
3) protéger sur le plan économique des régions menacées du pays,
4) lutter contre l'abus des cartels et des accords de prix,
5) garantir l'approvisionnement du pays – aussi en temps de crise et de guerre. Entre autres, la Confédération pourrait prendre des dispositions concernant la protection des travailleurs, le rapport entre les travailleurs et les patrons, la formation professionnelle, les bureaux de placement, l'assurance-chômage et l'assistance au chômeur.

Des conventions collectives de travail pourraient être déclarées obligatoires afin qu'elles puissent développer leur effet conciliant non seulement pour les associations participantes, mais dans tout le secteur.

Les nouveaux articles économiques revaloriseraient en général les organisations économiques et professionnelles et leur donneraient explicitement le droit d'être entendu dans la procédure législative (procédure de consultation). Cependant, rien de nouveau. Les organisations économiques, les syndicats et notamment les associations agricoles avaient joué depuis toujours un rôle important lors de la préparation et la mise en œuvre des lois. L'administration avait besoin de leurs compétences.

Les articles économiques élaborés furent une deuxième fois brièvement délibérés en 1945 au Parlement. Le Conseil fédéral leur donna l'approbation suivante pour le vote: le nouvel ordre économique préserverait le droit au travail, resterait attaché au système économique libéral et tiendrait compte de la démocratie sociale.

Réactions

Cependant, le projet du Parlement ne resta pas sans contradiction. En 1943, trois initiatives populaires avaient été déposées et discutées seulement après 1945. Elles concernaient toutes le «droit au travail» (cf. partie 6 de la série d'articles):

1) Les socialistes voulaient supprimer la liberté du commerce et de l'industrie et avoir une économie davantage gérée par l'Etat.
2) *Gottlieb Duttweiler* et l'*Alliance des Indépendants* s'opposèrent à ce que le «vieux» libéralisme économique soit limité par davantage de lois et de dispositions. Ils exigèrent dans leur initiative plus de liberté économique, liée à plus d'éthique et de responsabilité pour réconcilier ainsi capital et travail.
3) Dans le domaine de l'agriculture, les jeunes paysans (mouvement patriotique des paysans) exigèrent un nouveau droit du sol liant le sol au travail. Les terres agricoles ne devaient pouvoir être acquis que par des personnes cultivant la terre comme base de leur existence.

Après la Seconde Guerre mondiale, le peuple se trouvait devant la tâche exigeante de prendre position dans de nombreuses votations sur les questions fondamentales du système économique, de l'assurance-vieillesse et de la protection de la famille pour se préparer à une nouvelle époque.

Les résultats

L'initiative de l'*Alliance des Indépendants* «Droit au travail», voulant lier la liberté économique à la pensée et la responsabilité sociales fut clairement rejetée en 1946 par 81% des voix. Il en fut de même pour l'initiative des socialistes voulant placer le système économique sur de toutes nouvelles bases. Elle fut refusée quelques mois plus tard par 69% des voix. Le 6 juillet 1947, le peuple accepta par 53% des voix la réforme des articles économiques qu'avait élaborée le Parlement (actuellement art. 27 Cst.). Une raison expliquant ce résultat serré venait du fait que le PS – à l'époque le groupe parlementaire le plus fort – s'y était opposé au Parlement, estimant que la proposition n'œuvrerait pas assez pour une occupation à plein temps. La crainte des camarades d'une crise d'après-guerre s'est avérée par la suite non fondée. Le chômage ne fut plus un problème pendant plus d'un quart de siècle – tout au contraire.

Dans une autre votation, l'initiative populaire des jeunes paysans fut refusée après que le Parlement ait élaboré un projet de loi pour le maintien de la propriété foncière paysanne. Il accordait des privilèges aux membres de la famille de paysans et des preneurs de bail pour l'acquisition de terres et dans le cas de succession. Le nouvel article de familles (aujourd'hui art. 116 Cst.) et la loi fédérale sur AVS, qui fut acceptée – comme déjà mentionné – le même jour que les articles économiques avec la majorité imposante d'environ 80% des voix, complétèrent le carrousel des votes des années quarante.

Jusqu'à aujourd'hui, il eut encore de nombreuses votations dans les domaines du social et de l'économie. Elles restèrent dans le cadre fixé par le peuple au cours des années d'après-guerre. Il y eut encore plusieurs scrutins sur AVS – par exemple, sur le montant des retraites, les retenues sur le salaire, l'âge de la retraite, le financement supplémentaire, sur la taxe à la valeur ajoutée et bien d'autres sujets. Quelques années après la création de l'AVS, on installa l'assurance-invalidité selon le même principe. En 1972, on ancra le modèle à trois piliers dans la Constitution – avec comme premier pilier l'AVS, l'AI et l'allocation pour perte de gain, comme deuxième pilier la prévoyance professionnelle et la prévoyance individuelle comme troisième pilier. Le peuple approuva ce projet massivement avec 74% des voix. Il refusa cependant clairement plusieurs initiatives populaires de la gauche voulant transformer l'AVS en une caisse de pension populaire.

Les votations populaires assurent la paix sociale

Directement après la Seconde Guerre mondiale, ces votations historiques furent la base constitutionnelle pour la Suisse moderne dans laquelle nous vivons. Dans le domaine économique, il y eut en 1947 une «petite révision totale de la Constitution fédérale, qui s'est maintenue dans les grandes lignes jusqu'à aujourd'hui». (*Alfred Kölz*) Les scrutins sur l'assurance-vieillesse et la protection de la famille n'étaient pas moins importants. Ils donnèrent à l'économie de marché l'essence sociale que nous connaissons aujourd'hui. La coopération entre le gouvernement, le Parlement et le peuple avait fonctionné à perfection si bien que le système économique avec sa tendance sociale est aujourd'hui typique pour la démocratie suisse.

Il est frappant de constater à quel point la démocratie directe fonctionna bien au cours de ces années et quelle était la quantité de signatures récoltées à l'époque pour les initiatives populaires. Impressionnant est également le nombre d'électeurs qui alla déposer leur bulletin dans les urnes, bien que les sujets étaient souvent exigeants. C'est étonnant de voir à quel point des groupes très variés de la population, qu'ils soient de la Suisse alémanique, romande, italienne ou romanche, revendiquaient leurs droits populaires en participant ainsi activement et directement à la construction de la Suisse moderne. – Il apparait clairement que plusieurs points des initiatives populaires refusées se retrouvèrent plus tard dans la Constitution fédérale ou dans la législation. Ainsi, certaines décisions d'associations peuvent être aujourd'hui déclarées de force obligatoire, comme l'avait déjà exigé une initiative populaire en 1934 voulant à l'époque donner plus de poids politique aux organisations et aux associations professionnelles (cf. partie 5 de la série d'articles). Aujourd'hui, le droit à l'existence (qui est à la base du droit au travail et était contenu dans diverses initiatives) est garanti explicitement dans la Constitution fédérale – d'une part directement par le droit à l'aide en situations de détresse (art. 12 Cst.) et d'autre part indirectement par le réseau élaboré des assurances sociales. Il devient ainsi clair que cela eut été faux de réduire le système économique à la simple liberté du commerce et de l'industrie – aujourd'hui liberté économique – et à ses nombreuses dérogations. Ce droit de liberté est la base juridique du système économique libéral et représente un système d'économie privée libre. Ce système ne fonctionne cependant que parce qu'il est placé dans un cadre étatique et qu'il coordonne aussi les domaines

Affiche de votation en faveur de l'acceptation de l'introduction de l'AVS obligatoire en 1947. (photo hd)

sociaux. En outre, il se base sur un système financier stable et est complété par un secteur économique publique qu'on appelle aujourd'hui *service publique*. Finalement, cela fonctionne parce que les bases de l'alimentation proviennent du propre pays – pour le moins en majorité – et qu'elles sont garanties. Voici d'autres domaines qui sont encore à examiner du point de vue de la démocratie directe.

Modèle de réussite

Le grand nombre de votations populaires au niveau fédéral, obligatoires ou provoqués par les droits populaires, déterminent la vie économique et sociale de la Suisse. En outre, il y a d'innombrables autres votations dans les communes et les cantons, où les citoyennes et citoyens s'expriment avec leurs intérêts et leurs avis politiques souvent très divers. Que les représentants du peuple au Parlement ne perçoivent pas toujours correctement les voix du peuple peut être observé dans les nombreuses votations mentionnées ci-dessus. Il s'est avéré que les solutions politiques adaptées à l'avenir résultent souvent d'une collaboration entre le Parlement et le peuple – et parfois plusieurs scrutins sont nécessaires. Il faut donc du temps, ce qui n'est pas nuisible à la qualité – tout au contraire.

Aujourd'hui, la critique est énoncée de toutes parts quant aux initiatives populaires au niveau fédéral. Elles iraient à l'encontre du droit international ou du principe de la séparation des pouvoirs. Parfois on exige que le nombre de signatures doivent être augmenté ou que le Parlement doive annuler plus d'initiatives populaires. Mais d'autres voix se font aussi entendre. Le spécialiste de droit public, *Zaccaria Giacometti* a, par exemple en 1954, dans l'un de ses célèbres discours en tant que recteur de l'Université de Zurich, rendu hommage au peuple comme le «gardien des Droits de l'homme» (cf. partie 3 de la série d'articles).

La critique actuelle empêche une vision globale et de prendre vraiment conscience de l'importance des droits populaires. Les nombreuses votations au niveau fédéral (plus de 600 depuis la fondation de l'Etat fédéral) et les nombreuses initiatives populaires déposées (plus de 300 depuis l'introduction de ce droit populaire en 1891) illustrent dans leur multitude et leur dynamique la vie et le développement social en Suisse. Ils sont une expression de la nature sociale innée à l'être humain et une expression de sa force créative – beaucoup plus forte et plus directe que la démocratie purement représentative dans laquelle les citoyens se font représenter et abandonnent la chose politique à autrui prétendant les représenter. Vraisemblablement, c'est là que réside la clé du secret du succès de la Suisse. •

(Traduction *Horizons et débats*)

Alfred Kölz, *Neuere schweizerische Verfassungsgeschichte* (avec un recueil de sources), Berne 2004

100 Jahre Sozialdemokratische Partei. Zurich 1988

Häner Isabelle. *Nachdenken über den demokratischen Staat und seine Geschichte*. Beiträge für Alfred Kölz. Zurich 2003

W. Linder, C. Bolliger, Y. Rielle. *Handbuch der eidgenössischen Volksabstimmungen 1848–2007.* 2010

Bruno Hofer. *Volksinitiativen der Schweiz,* 2012

Ernst Nobs, Die Glarner Alters- und Invalidenversicherung, in *Rote Revue* (mensuel socialiste) Vol. 6, 1926

Delegierter für Arbeitsbeschaffung: *Staat und Wirtschaft im Kampf gegen Arbeitslosigkeit. Vol. I und II,* Zurich 1943

René Rhinow, Gerhard Schmid, Giovanni Biaggini, Felix Uhlmann, *Öffentliches Wirtschaftsrecht,* Bâle 2011

La grandeur tacite de «Monsieur Bötleer»

Un Suisse a sauvé plus de 5000 juifs en France

par Heini Hofmann

Après sept décennies, le monde a commémoré les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, mais on a peu parlé des passeurs courageux. Parmi eux, il y a des noms connus mais aussi ceux qui ont été oubliés, comme par exemple celui de l'artiste et philanthrope Hans Beutler de Büren an der Aare qui n'a même pas été mentionné dans le lexique suisse.

Il est indéniable que certains autres passeurs semblables et sauveurs de juifs durant la Seconde Guerre mondiale ont agi au risque de leur vie et de leur carrière. Ce fut le cas du commandant de la police cantonale de Saint-Gall *Paul Grüninger,* suspendu de son poste en 1938, sauva la vie à plus de 3000 réfugiés, fut même encore condamné pour ce bienfait et ne fut seulement réhabilité à titre posthume en 1993. Depuis, une rue porte son nom à Jérusalem et en Suisse, son action courageuse a fait l'objet d'un film.

Il en est de même pour *Carl Lutz* d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Vice-consul à Budapest, ce diplomate dirigea la plus vaste opération de sauvetage de juifs et en sauva plusieurs milliers. Mais à son retour en Suisse il fut réprimandé par Berne. Cependant, sa commune le nomma également, avant sa mort, citoyen d'honneur mais c'est seulement 20 ans après son décès et cinquante ans après la fin de la guerre que la Confédération helvétique le remercia.

Pas de remerciement officiel

Il en est tout à fait autrement pour l'artiste et philanthrope bernois *Hans Beutler* qui sauva plus de 5000 juifs, pour la plupart des enfants, de la poursuite et de la mort. Il faut savoir qu'il ne fut pas condamné, car il agissait en tant que Suisse à l'étranger. Pourtant, à la différence de Paul Grüninger et Carl Lutz, il ne fut jusqu'à aujourd'hui aucunement cité par la Suisse officielle.

C'est une décennie après sa mort, et uniquement dans sa commune, dans laquelle il est né et décédé, qu'on se souvient encore ce grand philanthrope. Des politiciens et un représentant de la *Croix-Rouge* prononcèrent des mots de reconnaissance. Mais ensuite, on ne parla plus de lui et même en 2013, à son centième anniversaire ainsi qu'en 2014, au vingtième anniversaire de sa mort, on l'oublia complètement.

Au service du Général

C'est «Unter dem Bogen» à Büren an der Aare – juste à côté de l'imposant château de l'administration du district, où son père, marié à une huguenote française, dirigeait un atelier de vélo – qu'Hans Beutler naquit le 3 mai 1913. Son enfance fut marquée par la maladie. Un séjour au sanatorium le poussa dans la solitude et à s'évader dans la lecture des livres d'enfants et de contes de fées.

Pour le sortir de son isolement, ses parents l'envoyèrent chez les scouts où il s'épanouit et exerça même, plus tard, un rôle d'éclaireur-chef. Lors des années d'avant-guerre, il dirigea le centre de scout international à Kandersteg, et dans le mouvement des scouts, en tant que v/o Mutti, il se créa de nombreuses amitiés, notamment avec le futur écrivain-voyageur *René Gardi.*

Le métier de graphiste, appris en Suisse romande, réveilla en lui le désir de la création artistique en tant que dessinateur et peintre. Le crayon, l'encre de Chine, le pinceau et le couteau de linogravure étaient ses instruments de travail qu'il maniait avec beaucoup d'idées et d'ingéniosité. En 1939, une série de cartes illustrées «600 ans bataille de Laupen» le révélèrent. Il répondit volontiers à l'appel du *Don national suisse,* dont le but du soulagement des souffrances de la guerre correspondait aussi à ses intentions. C'est par les sujets inoubliables du Noël des soldats jusqu'à la création de la lettre de Noël du général *Guisan* que le pays entier le connut.

Peintre, dessinateur et illustrateur

Pendant toute sa vie l'artiste talentueux et polyvalent fut actif pour différentes éditions en tant qu'illustrateur de livres et de magazines et cela encore pendant les dernières années marquées par une maladie douloureuse. Hormis des peintures à huile intensives en couleurs et des aquarelles, ses dessins à la plume et par grattage impressionnent. Il faisait ces derniers avec de vieilles aiguilles de gramophone sur du papier teinté. Il peignait ses tableaux avec tout ce qui lui tombait sous la main: planchettes de bois, vieux cartons, oui même des revers d'enveloppes utilisées …

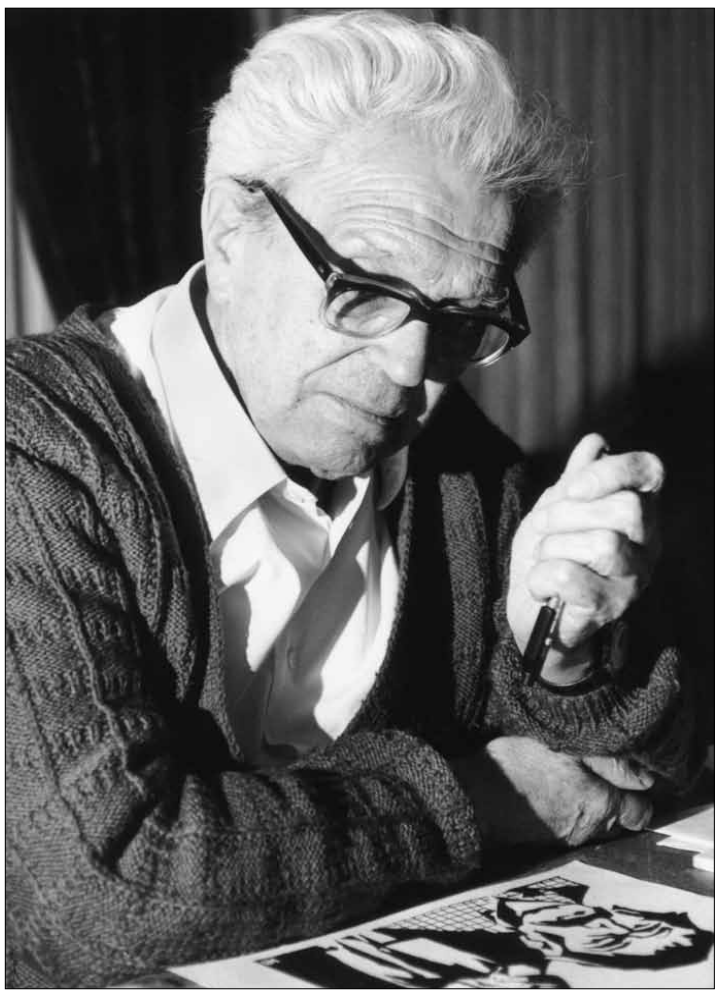

La création artistique accompagna Hans Beutler durant toute sa vie et même a un âge avancé, il maniait en tant que dessinateur, peintre et illustrateur le crayon, l'encre de Chine, le pinceau et le couteau de linogravure d'une main sûre. (photo Hans-Beutler-Stiftung)

Mais Hans Beutler était habité par une deuxième âme – sa volonté d'aider. Celle-ci fut accentuée par les événements de la guerre et le poussa à l'action. Ainsi, il assuma en 1942 à Davesco, au Tessin, la direction d'un camp de jeunes internés. Là, son talent pédagogique naturel impressionna et incita l'ancien directeur du *Secours aux enfants de la Croix-Rouge, Rodolfo Olgiati,* à lui confier la direction d'un centre d'accueil pour enfants en France. C'est ainsi qu'il devint délégué de la *Croix-Rouge*.

Plus de 5000 vies sauvées

Son arrivée en 1943 dans le village cévenol Le Chambon-sur-Lignon sur le plateau central dans la Haute-Loire (Lignon est le nom du premier affluent de la Loire) eut lieu pendant l'occupation allemande de la France. Les habitants de l'ancien village huguenot savaient ce que cela signifiait d'être persécutés. Grâce à l'engagement remarquable de Hans Beutler, cinq orphelinats, des ateliers de formation et une ferme de 57 hectares (un don) furent rapidement disponibles pour que des orphelins français, espagnols, anglais et belges puissent y trouver refuge.

Au cours de la guerre, plus de 5000 enfants et adultes juifs ont été cachés et sauvés de la persécution et de la déportation avec l'aide de nombreuses personnes locales ayant aidé les fugitifs à Le Chambon-sur-Lignon. Ce village est devenu plus tard le symbole de l'aide volontaire aux victimes innocentes de la guerre partant de la Suisse. Malheureusement, cela n'a pas toujours été possible. Hans Beutler a été témoin d'un massacre cruel dans cette région. Après la guerre, la *Croix-Rouge française* a repris ces maisons; cependant, on ne voulait pas renoncer à la grande expérience de «Monsieur Bötleer» apprécié de tous.

Co-fondateur de la Croix-Rouge Jeunesse

C'était en 1956 que Hans Beutler rentra en Suisse où il resta au service de la *Croix-Rouge* à laquelle il donna maintes impulsions tout en restant modeste. Il fut co-fondateur de la *Croix-Rouge Jeunesse Suisse,* et à l'occasion du 100e anniversaire de la Croix-Rouge, il lança les premiers bus pour personnes handicapées, financés – selon sa conception d'aide engagée – par des petits sous gagnés par des adolescents.

Selon le même principe d'entraide, il réalisa un autre projet pilote – en tant qu'œuvre commune de la Croix-Rouge Jeunesse et des écoles professionnelles de toute la Suisse: notamment la *Casa Henry Dunant* à Varazze sur la côte méditerranéenne italienne: des apprentis et des élèves d'écoles professionnelles transformèrent – en 60 000 heures de travail – des bâtiments délabrés en un centre de cours florissant pour adolescents. Les dernières années de sa vie, Hans Beutler les passa à nouveau à «Büren an der Aare», jusqu'à sa mort en 1994.

Un fonds de biens culturels précieux

Une autre grande passion de «Monsieur Bötleer» était ses collections d'articles les plus divers. Ses nombreux protégés de Le Chambon-sur-Lignon qui vivaient entretemps dans le monde entier lui envoyèrent de partout, à titre de remerciement, les objets désirés: des livres pour enfants et des livres de contes de fées de plusieurs cultures et langues, des œufs de Pâques artistiquement décorés ainsi que des jouets pour enfants – et spécialement des crèches de Noël du monde entier.

Heureusement, ces collections uniques ont trouvé de son vivant une nouvelle place, sous forme d'une fondation et accessible au public, dans le Musée des Crèches et du Jouet à Bubendorf BL. Hans Beutler a pris cette décision parce qu'il se sentait trop peu compris dans la petite ville de Büren an der Aare. Donc, ce fut aussi Bubendorf qui commémora son 100e anniversaire en 2013 dans le cadre d'une exposition spéciale.

La charité vécue sans grand bruit

Ses amis se sont réjouis lorsqu'en 1981 Hans Beutler a reçu le prix de la culture de la ville et de la région de Granges SO. L'éloge à son égard évoqua son «action extraordinaire au service de l'humanité» et sa «riche activité en tant que peintre, graphiste, illustrateur et collectionneur de biens culturels précieux».

Cet artiste doué et philanthrope – avec une personnalité attachante formée par un mélange de calme bernois et de cosmopolitisme français – a mis tout son art et ces capacités au service de l'engagement social. Sa vie était la charité vécue sans grand bruit.

L'impulsion décisive

Encore jeune, il avait fait le pas décisif en raison d'un conseil de Salomon. «Imagine-toi», lui a dit alors un ami scout, «que tu es un grand peintre et que tu te trouves, comme *Michel-Ange,* dans une immense salle sur un échafaudage à grande hauteur, et dans un coin en bas, se trouve une porte à laquelle quelqu'un frappe. Si tu es un grand peintre, tu restes sur l'échafaudage et tu continues à peindre. Mais si tu es un bon-à-rien, tu descends et tu ouvres la porte.

Mais il se pourrait aussi que tu ne sois pas un bon-à-rien et que tu penses néanmoins que tu devrais ouvrir la porte parce que quelqu'un pourrait avoir besoin de ton aide. Alors, va et ouvre la porte – car tu te retrouveras dans un paysage incroyable plein de surprises et de nouvelles tâches que tu n'as pas cherchées, mais qui te permettront d'avancer.» Hans Beutler est descendu!

D'innombrables personnes lui doivent du bien, beaucoup même la vie. Mais aussi modeste qu'il était lui-même, aussi inaperçues restent ses bonnes actions. Jusqu'à aujourd'hui, son propre pays ne l'a pas encore reconnu officiellement, et la seule chose qu'on trouve à «Büren an der Aare» est une modeste plaque commémorative placée «Sous la voûte», là où il est né. •

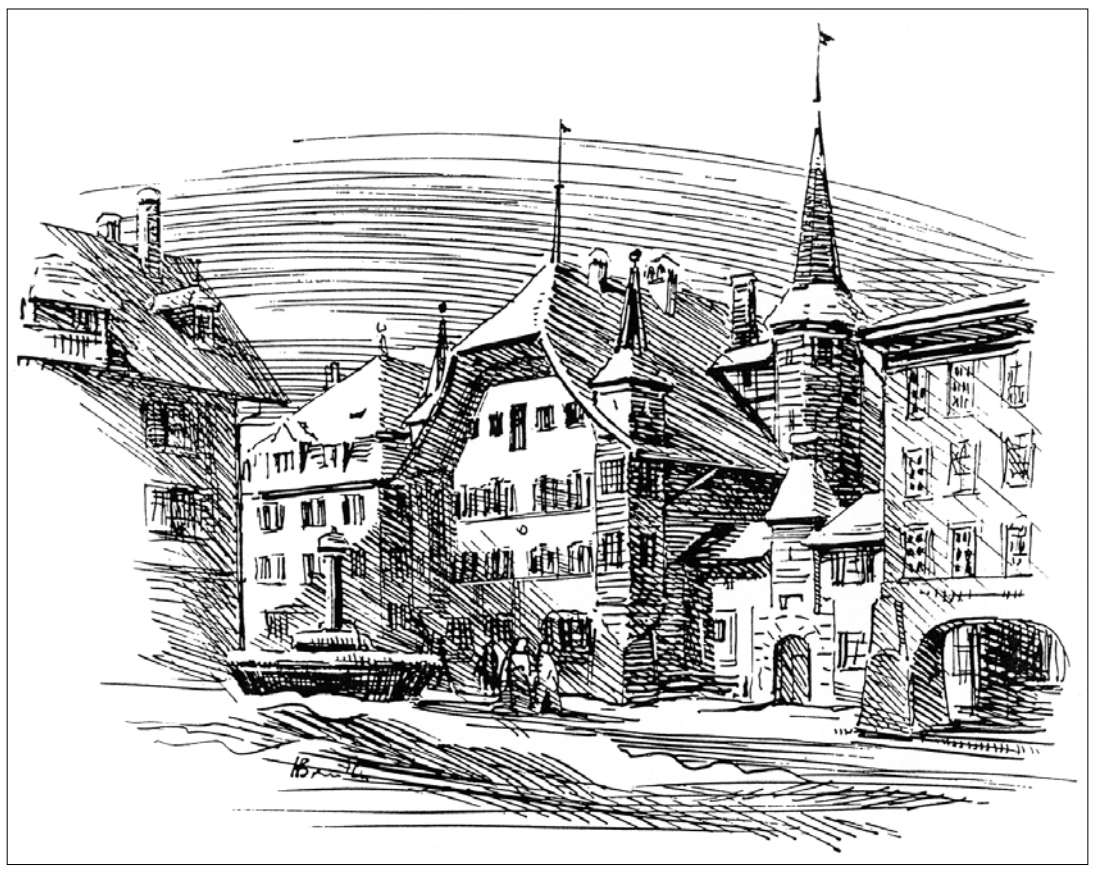

Büren an de Aare – juste à côté du Château de l'administration du district se trouve la maison (tout à droite sur l'image) où naquit Hans Beutler et où son père possédait un atelier de vélo. (dessin de Hans Beutler)

[1] «Krippen- und Spielzeugmuseum» dans l'ancienne école du village de Bubendorf au canton de Bâle-Campagne: exposition annuelle de crêches (début novembre à mi-janvier, entrée gratuite) avec des pièces d'expositions de Hans Beutler, ouverte le dimanche de 14 à 17 heures. Visite guidée sur demande au téléphone +41 61 931 32 92 ou *www.museum-bubendorf.ch.*